

Fribourg

Une enquête révèle des comportements inquiétants chez les jeunes. Des professionnels de la prévention expliquent leurs stratégies de changement par rapport à l'alcool et à la fumée. **2-3**

Social en images

Des DVD contenant des clips et des mini débats illustrent avec humour les écueils éducatifs. Une démarche neuchâteloise atypique. **4**

DOSSIER Enfance



Des mesures violentes pour mineurs en danger

Retirer un enfant de sa famille est un acte brutal et autoritaire. Et pourtant, des mesures sont parfois nécessaires pour protéger l'enfant en cas de maltraitance, de carences éducatives graves voire de décompensation ponctuelle des parents. D'autre part, les signalements de mauvais traitements ont augmenté.

Même si prononcer un retrait de garde est violent, mieux vaut prendre le risque de se tromper car l'absence de décision est pire qu'une décision imparfaite. **5-13**

Chronique juridique

La Convention des droits de l'homme sert de garde-fou contre l'arbitraire d'une décision de retrait de garde d'enfant mineur. **14-15**

Exclusion

En France voisine, des travailleurs sociaux tentent de renouer le lien dans des quartiers marginalisés. Rencontre avec l'un d'entre eux, Sébastien Charle. **16-17**

Profil ASPAS

Trouver une définition qui s'applique aussi bien à un animateur qu'à un maître socio-professionnel, tel était le défi relevé par l'Association suisse des professionnels de l'action sociale (ASPAS). **18**

Plume libre

Le rôle de la société civile engendre espoirs et inquiétudes. **19**

Lu pour vous **20**

Revue de revues **21**

Nouvelles acquisitions **22**

Social Express **23-25**

Agenda **26-27**

HIV : une polémique de trop

L'Office fédéral de la santé publique a proposé d'introduire le test HIV pour tous les requérants d'asile dans les cinq centres d'accueil de Suisse. Le contexte est à hauts risques: après dix ans de diminution, puis de stagnation, le virus HIV progresse à nouveau; quelque 28% des nouvelles contaminations sont le fait de ressortissants de l'Afrique subsaharienne; l'UDC triomphe sur le terrain fertile de la xénophobie.



En fait, la question du test taraude l'Europe (la Belgique l'a rendu obligatoire pour les migrants) et n'est pas nouvelle en Suisse. En témoignent, l'été dernier, deux péripéties parlementaires UDC: une interpellation (demande de test pour tous les migrants) et une question ordinaire (combien de requérants sont séropositifs et combien cela coûte-t-il?). A la première, le gouvernement a répondu que l'opération serait trop coûteuse et même contre-productive. A la seconde, il explique que le recensement est impossible et que la séropositivité n'entraîne pas automatiquement qu'on renonce au renvoi d'un requérant refusé: cela dépend de la capacité du pays d'origine à dispenser les soins adéquats.

Les groupes sida s'opposent au test qui stigmatiserait une population qui l'est déjà trop. Ils craignent aussi qu'un test positif soit pris comme argument de renvoi. Et, ajoutent-ils, les coûts que représentent un suivi individualisé et les traitements de la séropositivité ne seront certainement pas financés, vu la conjoncture. Un argument réaliste, mais étonnant dans des rangs qui plaident habituellement pour l'accès massif des séropositifs des pays pauvres aux trithérapies.

L'OFSP pour sa part s'est sentie obligée de défendre l'idée du test en tentant de satisfaire les adversaires comme les sympathisants des requérants³. Ses arguments: l'obligation d'endiguer la contamination avec des moyens bien inférieurs aux années 90; la garantie d'un suivi et de la confidentialité; l'assurance qu'un test positif ne sera ni un motif de renvoi, ni un motif d'admission.

Dans notre pays riche et humaniste, l'application d'un traitement et les dépenses consécutives sont – pour l'instant – acquises. L'initiative de l'OFSP relance la polémique, et la montée au créneau des opposants au test n'est pas plus sage. L'un et l'autre donnent du grain à moudre aux rangs xénophobes. De plus, avec tout ce battage médiatique, les requérants pourraient se rendre compte qu'ils ont eux-mêmes intérêt à demander systématiquement ce test et il n'est pas exclu que des personnes séropositives de pays pauvres arrivent en plus grand nombre, sachant qu'ils pourront trouver ici les soins dont ils manquent cruellement là-bas. Et la campagne pour les tests et pour les renvois des personnes séropositives regagnera en vigueur. ■

Mireille Vallette

¹ *Le Temps*, 20 janvier 2004.

² Toni Bortoluzzi (ZH) et Luzi Stamm (AG) les 18 et 20 juin 2003.

³ Selon les propos de Roger Staub, chef de la question sida à l'OFSP, au *Temps* ce même 20 janvier.

Prochain dossier Les contrats de prestation

Alimentation, alcool, fumée : les jeunes Fribourgeois inquiètent

Une enquête révèle des comportements inquiétants chez les jeunes. Des professionnels de la prévention expliquent leurs stratégies de changement.

Suite à l'enquête réalisée tous les quatre ans par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (ISPA), les autorités sanitaires du canton de Fribourg ont approfondi en 2002 la recherche sur les comportements de santé des écoliers. Portant sur 1210 garçons et filles de 11 à 16 ans, cette enquête donne une vision représentative de la situation cantonale. Une dizaine de thèmes relevant de la santé y sont traités, parmi lesquels la sexualité, la famille, les drogues, l'école... Le Service du médecin cantonal (SMC) en a publié la synthèse au début de cette année¹. Il s'en dégage des aspects significatifs, assortis de propositions. Nous avons demandé des précisions au SMC et à quelques professionnels.

A 11 ans, 13 % des filles et plus d'un garçon sur cinq commencent leur journée sans manger. A 16 ans, renversement brutal de tendance: deux tiers des filles vont à l'école le ventre vide. Et à 15 ans déjà, plus d'une fille sur cinq suit un régime alimentaire. Au SMC, Petra del Curto, déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation à la santé² rappelle que la promotion de la santé à l'école doit inclure l'alimentation saine: «Notre loi sur la santé consacre un chapitre à sa promotion et à la prévention. Elle définit les domaines où l'Etat prend des mesures. Quatre priorités sont reconnues: suicides, accidents, utilisation inadéquate des services de santé, comportements néfastes à la santé. Parmi ces comportements, l'amélioration des habitudes alimentaires est considérée comme primordiale.»

Le Centre d'éducation à la santé (CES) de la Croix-Rouge fribourgeoise intervient en ce sens dès l'école primaire. Sa responsable, Françoise Guillaume, explique: «C'est la faculté de développer et de nourrir nos qualités et nos ressources qui va nous permettre de conserver notre forme et une bonne qualité de vie.» Dans les classes primaires, le CES mène des animations intitulées «manger de tout, c'est la santé». Elles se basent sur la collaboration entre les enfants, les parents, l'enseignant et l'éducatrice à la santé en vue de développer les connaissances et les habitudes liées à l'alimentation.

Trop, trop gras et trop sucré

«Le problème est le même partout en Suisse: on mange trop, trop gras et trop sucré», constate Petra del Curto. L'Etat soutient les projets «Fourchette verte» et «Fourchette verte junior», destinés aux cycles d'orientation, qui proposent une alimentation équilibrée dans un environnement sain. Le projet «Fri move», déjà en cours dans la partie alémanique du canton, va démarrer dans la partie francophone. Il s'agit d'un programme qui propose des cours pour parents d'enfants en surcharge pondérale et des activités physiques pour enfants.

L'enquête relève aussi que «le changement des habitudes alimentaires des enfants immigrés doit être particulièrement pris en compte». Petra del Curto évoque les effets de ces changements: «La nourriture a une dimension symbolique d'appartenance sociale et culturelle. Le régime alimentaire occidentalisé peut être responsable dans certains cas de désordres physiques.» L'éducation alimentaire

devrait y remédier. A propos de l'alcool, qui reste No 1 au hit parade des psychotropes, le SMC préconise une prévention systématique et intégrée dès l'école primaire, ainsi que le développement d'outils d'intervention. Pour Petra del Curto il s'agit de réorienter, de renforcer et de systématiser les actions: «Le but est de donner aux écoliers les mêmes chances d'accès aux informations et aux conseils de santé. Une prévention systématique et intégrée doit renforcer et accroître la cohérence dans les interventions et dans les contenus. Il serait avisé que les intervenants auprès des élèves disposent des mêmes connaissances et du même matériel. Les questions relatives à la santé abordées en classe répondent aux besoins recensés et permettent aux élèves d'acquérir les compétences voulues en matière de comportement.»

Pour l'heure, à 15 ans, près de 30% des garçons boivent des bières chaque semaine et 16% des filles. Dans toutes les catégories et à tous les âges (dès 14 ans), les jeunes Fribourgeois boivent davantage de bière, de vin et d'alcools forts que la moyenne suisse.

Pourquoi boivent-ils?

L'enquête constate que le mode de consommation d'alcool diffère entre filles et garçons. Le SMC veut donc différencier la prévention. Mais comment? Pierre-Yves Moret, directeur de la Ligue fribourgeoise pour la promotion de la santé et la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (LIFAT), précise: «Différencier ne signifie pas traiter à part les deux groupes. Nous privilégions un travail interactif dans des groupes mixtes, en faisant ressortir les différences. Nos interventions touchent aux rapports entre garçons et filles, au rôle qu'y tient l'alcool, à ses liens avec le sens que les jeunes donnent à leur vie, leur bien-être, la violence... Le produit n'est pas l'essentiel, on s'intéresse plutôt aux raisons et aux buts de sa consommation. Citons la recherche de l'ivresse pour les garçons, l'attrait de la transgression chez les filles...»

Autre constat: les jeunes Fribourgeois consommeraient plus que les autres jeunes de Suisse. Pierre-Yves Moret relativise: «Cette affirmation mérite d'être approfondie. On ne peut que formuler quelques hypothèses: le canton de Fribourg, plutôt rural, s'est urbanisé sur le tard. Or, la culture autour de la consommation d'alcool n'est pas identique entre ville et campagne; nous avons des traditions festives plus liées à la consommation d'alcool; il existe peut-être un rapport à l'alcool influencé par la religion catholique, qui contient des références positives à ce produit; enfin, il reste bien des questions ouvertes sur les facteurs héréditaires liés à l'appétence à l'alcool...»

L'enquête relève un pourcentage significatif de jeunes qui consomment pour d'autres raisons que celles, objectives, qui sont évoquées. Pour Pierre-Yves Moret, ces raisons sont parfois irrationnelles. Elles touchent à l'espace symbolique, que la publicité sait bien exploiter. «Pour bien comprendre les résultats de l'enquête, il faut lier la consommation d'alcool à des facteurs tels que recherche du bien-être, intégration sociale. Cela donne des pistes pour expliquer la situation, formalisées par l'enquête «SMASH 2002»³: une société

atomisée, dans laquelle les liens se sont fragilisés; l'insécurité par rapport aux perspectives d'avenir; l'absence d'un discours public cohérent.»

Tabac en hausse

Souvent relevée ailleurs, l'augmentation de la consommation de tabac inquiète. A 16 ans, un jeune sur cinq, filles et garçons, fume chaque jour. Pour Petra del Curto, il faudrait étudier plus précisément les raisons et intervenir en conséquence. Elle constate que ces raisons sont multiples. Au Centre d'information et de prévention du tabagisme (CIPRET), Anne-Lise Aubry, collaboratrice, et Rose-Marie Rittener, directrice des Ligues de santé, y voient un effet du rapprochement de l'éducation et du mode de vie des garçons et des filles, engendrant des comportements et des problématiques similaires.

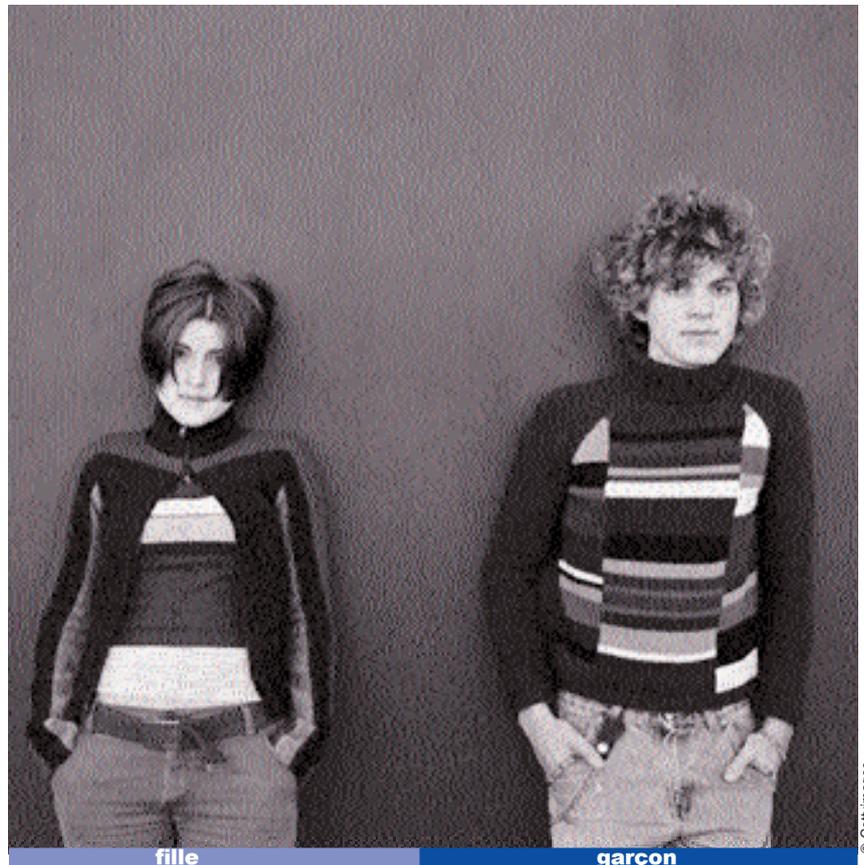
Nombre de jeunes disent fumer pour d'autres raisons que celles exposées dans l'enquête. Pour les collaboratrices du CIPRET il y a plusieurs pistes: «L'adolescent traverse une phase de transition. Il est vulnérable, souvent mal dans sa peau. La première motivation est le sentiment, inavouable et souvent inconscient, de pouvoir entrer dans le monde de l'adulte grâce à la cigarette. La seconde est la satisfaction produite par la transgression d'un interdit, renforcée par le sentiment d'émancipation de l'autorité de l'adulte. La cigarette constitue souvent un facteur de socialisation permettant à l'adolescent vulnérable d'intégrer un groupe. Elle permet d'aborder autrui («t'as du feu?»), de se donner contenance. Les jeunes ont à tort l'impression que fumer fait partie de la norme: 56% pensent que presque tous fument, alors que les fumeurs sont minoritaires dans chaque classe d'âge.»

Parmi les autres raisons, la publicité. «Les jeunes représentent l'avenir du business de la cigarette. Bien que l'industrie du tabac ne les visent, elle déploie une stratégie de marketing sans équivoque. L'enquête indique que beaucoup d'élèves sont influencés par les habitudes de consommation dans les endroits qu'ils fréquentent. Nous devons donc nous engager dans la lutte contre la fumée passive. L'importance de ce facteur de risque est généralement sous-estimée. L'enquête nous montre aussi que de nombreux jeunes n'arrivent pas à arrêter de fumer. Ils ont besoin de formes nouvelles d'aide à la désaccoutumance, qui leur soient proches.»

L'enquête démontre pourtant, et c'est essentiel, que la grande majorité des jeunes se sentent bien dans leur peau. Il ne s'agit pas de nier les difficultés, importantes pour certains. Mais il vaut mieux – et les professionnels concernés le savent bien – intégrer cette réalité aux programmes de promotion de la santé. En effet, qu'y a-t-il de mieux à promouvoir que le bien-être? ■

Philippe Audergon

- 1 Le document complet est téléchargeable sur le site www.fr.ch/smc
- 2 Petra del Curto assure le lien entre les services de l'Etat et les associations concernées. Elle participe à la création et à l'évaluation des projets et veille à l'application de la politique cantonale en la matière.
- 3 Réalisée par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP), portant sur la santé et le style de vie des adolescents de 16 à 20 ans en Suisse.



filles

garçons

© Gettyimages

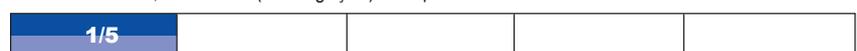
Quelques statistiques significatives



A 16 ans, deux tiers des filles et un tiers des garçons ne déjeunent jamais.



La 1ère consommation de tabac a lieu entre 13 et 14 ans pour plus de la moitié des élèves fribourgeois. A 16 ans, 1 élève sur 5 (filles et garçons) fume quotidiennement. Plus de 19 % d'entre eux souhaitent arrêter.



A 15 ans, 29,1% des garçons et 15,5% des filles boivent chaque semaine de la bière.



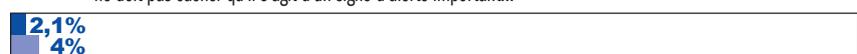
A 16 ans, 12,5 % des élèves (filles et garçons) ont consommé du cannabis plus de 40 fois. En valeur absolue, les garçons en consomment plus que les filles. Le cannabis est de loin la drogue illégale la plus consommée.



42,6 % des garçons et 60 % des filles de 14 ans disent éprouver des difficultés à parler de leurs soucis avec leur père.



4 % des filles et 2,1 % des garçons ont déjà tenté une fois de se suicider. La relative faiblesse de ces chiffres ne doit pas cacher qu'il s'agit d'un signe d'alerte important...



Ils sont néanmoins 94 % des garçons et 90,5 % des filles à se sentir très ou assez heureux !



Source : www.fr.ch/smc

Des éduclips illustrent avec humour les écueils éducatifs

Le Service de la jeunesse de Neuchâtel propose un DVD, contenant des clips et des mini débats, qui abordent des problèmes d'éducation très actuels. Le but est de responsabiliser les parents en les rassurant sur leur bon sens éducatif.

Les adultes se posent-ils trop de problèmes en matière d'éducation? C'est en tout cas ce qu'estime Jacques Laurent, directeur du Service de la jeunesse du canton de Neuchâtel. Selon lui, «les parents auraient parfaitement les moyens d'éduquer leurs enfants s'ils se posaient moins de questions». Et de préciser: «Paradoxalement, la multiplication des médias qui traitent de l'éducation, la vulgarisation de la psychologie à tout va, notamment dans les journaux féminins, désorientent les gens.» Son service vient de produire et de diffuser un DVD intitulé «Et si on parlait d'éducation?», qui s'adresse aux parents. La démarche est apparemment contradictoire, comme le remarque lui-même l'intéressé. Pourtant, ce DVD n'entend pas proposer de nouvelles recettes éducatives. Tout au contraire, il invite les parents à se responsabiliser en leur redonnant confiance dans leur bon sens éducatif.

Envoyée en décembre aux 5300 familles du canton de Neuchâtel qui ont des enfants de 10 à 13 ans, cette production audiovisuelle s'inscrit dans une campagne plus vaste.

En 1998, le Conseil d'Etat du canton avait demandé à une commission présidée par Jacques Laurent de réfléchir sur les incivilités juvéniles et la violence à l'école. En 2001, la commission proposait treize mesures. La première d'entre elles consistait à concevoir cinq manières de sensibiliser les parents à l'éducation. Une campagne débute en 2002, avec des conférences données par le psychothérapeute valaisan Maurice Nanchen, auteur du livre «Ce qui fait grandir l'enfant». Ce fut un grand succès. En 2003, le Service de la jeunesse désirait aussi toucher deux types de population: les «casaniers» et les étrangers. D'où l'idée de DVD accessibles à des non-

francophones, précédés par des émissions diffusées sur la chaîne cantonale Canal Alpha.

De la pub pour l'éducation

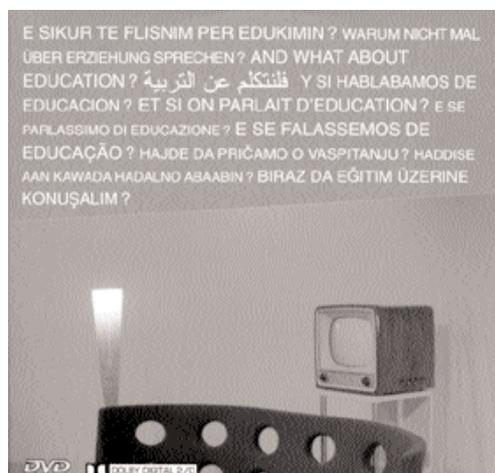
«Et si on parlait d'éducation?» aborde six sujets: la consommation, l'irrespect, la cohérence éducative, la surprotection, «limites et plaisir» et le jeunisme, à travers des fictions sous forme de clips, suivies d'un débat. Sont illustrées des situations très concrètes et récurrentes de la vie quotidienne des familles: un père qui donne le mauvais exemple à sa fille, une mère surprotectrice qui intervient sur un terrain de foot, une autre mère qui adopte le look de sa fille, un garçon qui gâche la visite de ses parents chez des amis, etc... Même si leur contenu est parfois caricatural, ces «éduclips» réalisés avec vigueur par Denis Maurer valent par leur humour qui contrecarre tout moralisme. Sans paroles, ils ont surtout le mérite d'être compréhensibles par tous. Cette opération, «je la voulais simpliste» n'a pas peur de déclarer Jacques Laurent. Pour cette campagne de sensibilisation, il a d'ailleurs fait appel à une agence de communication. Ce coup de pub à l'éducation ne concerne évidemment pas des actes lourds de conséquence, mais s'adresse au 95% de la population qui n'a pas à faire face à des incivilités importantes. «Lorsqu'une famille a des problèmes graves, il est normal qu'on les traite avec plus de complexité que le message à l'emporte-pièce que je souhaitais faire passer ici.»

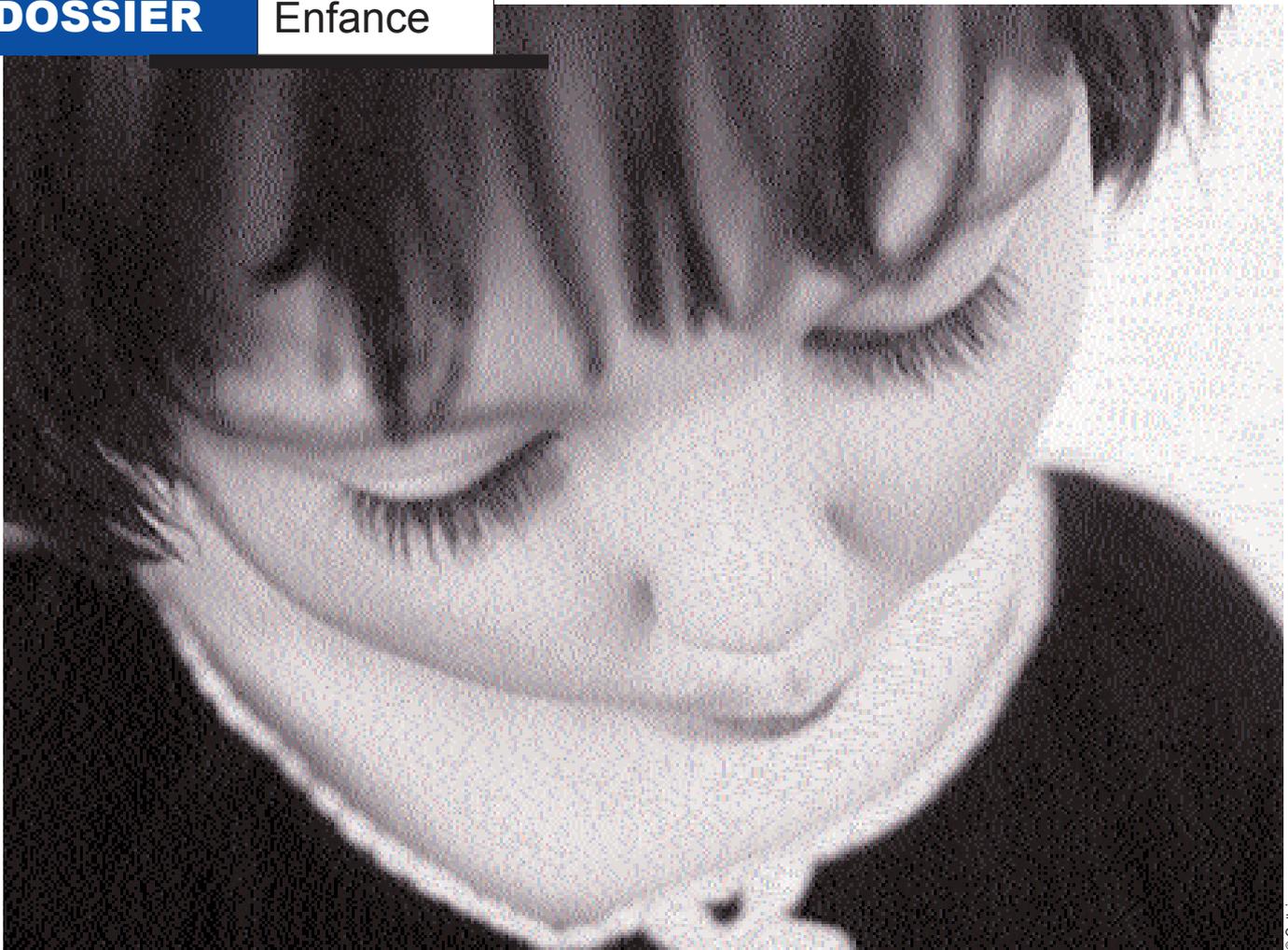
Inspirés de débats

Le DVD propose une version très condensée et traduite en dix langues des débats qui ont été diffusés sur Canal Alpha de septembre à mi-décembre 2003. Les échanges, animés par Jacques Laurent lui-même, se veulent complémentaires. Les intervenants, souvent des représentants des communautés étrangères, prennent la parole essentiellement en tant que parents. Seul invité récurrent, Maurice Nanchen synthétise souvent de manière remarquable et nuancée les données des problèmes. Tant au niveau du dispositif scénique que de la prise de paroles, il est cependant logé à la même enseigne que les autres participants. Pour redonner confiance aux parents, il ne fallait pas mettre en exergue la parole d'un spécialiste. Les propos tournent souvent autour des limites à poser aux enfants. Les adultes doivent savoir dire «non» à leur rejetons, pour le bien de tous. Il s'agit de «revenir à une simplification de l'éducation et à une satisfaction d'éduquer, mais pas à l'autorité d'antan. Elle serait inapplicable dans le contexte actuel.» ■

Laurent Asséo

Le DVD, ou la cassette vidéo VHS, peuvent se commander au Service de la jeunesse, Place des Halles 8 2000 Neuchâtel. Tél. 032 889 69 60. E-mail: service.jeunesse@ne.ch





© Gettyimages

Des mesures violentes mais utiles protègent les mineurs en danger

Retirer un enfant de sa famille est un acte brutal et autoritaire. Et pourtant, des mesures sont parfois nécessaires pour protéger l'enfant en cas de maltraitance, de carences éducatives graves voire de décompensation ponctuelle des parents. Il s'agit parfois de mesures administratives dans le cas de la clause péril à Genève ou judiciaires dans d'autres cantons.

Genève a doublé ses prononcés de clause péril pour mineurs entre 2000 et 2002. Et depuis le drame de Meyrin – mai 2001 un bébé dont la mère toxicomane était incarcérée est mort à l'insu de tous – les signalements de mauvais traitements ont augmenté.

Grégoire Favet, étudiant de l'Institut d'études sociales de Genève, a analysé la pratique délicate de la clause péril. Il en ressort que les prononcés concernent un tiers de familles migrantes de la première ou de la deuxième génération et deux tiers de familles monoparentales ou recomposées par concubinage. La migration et la monoparentalité semblent des facteurs de fragilisation du rôle

parental. Ce point délicat a peu été confirmé par nos interlocuteurs romands qui, soit ne disposent pas de chiffres concrets, soit préfèrent ne pas stigmatiser les parents concernés.

Il est vrai que la disqualification parentale est dans l'air du temps. Pourtant il est abusif de considérer que tout enfant est avant tout victime de ses parents.

Le placement est brutal non seulement pour les parents mais aussi pour les enfants et les travailleurs sociaux. Il est arrivé que cette mesure engendre des effets imprévus: la condamnation du père d'une jeune fille battue a abouti au rejet des normes de notre société.

Mais mieux vaut prendre le risque de se tromper car l'absence de décision est pire qu'une décision imparfaite. Les assistants sociaux ont droit à l'erreur, indique Olivier Galetto, directeur adjoint du Service de protection de la jeunesse, mais pas à la négligence. ■

Françoise Debons Minarro

sommaire

Un diplôme analyse la délicate pratique de la clause péril	6-7
Décider d'un placement urgent exige une prise de risque	8-10
La législation genevoise peut conduire à l'arbitraire	11
La clause péril n'est pas un cadeau, mais un outil indispensable	12
Après le placement, la solution tarde trop...	13



© Gettyimages

La clause péril contraste avec la pratique de l'appui éducatif

Les prononcés de clause péril ont connu une forte augmentation ces dernières années. Un mémoire de l'Institut d'études sociales de Genève a étudié cette pratique délicate.

La clause péril donne autorité au Service de protection de la jeunesse (SPDJ) de Genève de séparer provisoirement un enfant de ses parents sans leur accord ou de suspendre le droit de visite pour mettre le mineur en sécurité.¹ Dès le 1er janvier 2000, ce pouvoir a été étendu au Service du tuteur général.

Cette décision d'urgence, mesure administrative, doit être ensuite ratifiée par le tribunal tutélaire. Or le nombre des prononcés par ces deux institutions a très fortement crû ces dernières années.²

Pour son mémoire de diplôme³, Grégoire Favet a étudié la pratique mise en œuvre par la Protection de la jeunesse au cours de l'année scolaire 2001-2002 dans les 17 situations, qui ont concerné 25 enfants de 0 à 17 ans. Il a questionné les travailleurs sociaux (TS) impliqués dans ces situations. Rappelons que le SPDJ a pour vocation de recevoir toutes les demandes d'aide ou les signalements concernant des mineurs, qu'ils émanent de parents dépassés ou en conflit, de l'enfant lui-même, d'un tiers ou d'un autre service qui aurait connaissance d'une situation de mineur en danger. Après avoir évalué la situation, si les parents et l'enfant sont d'accord de collaborer, les TS effectuent un travail d'appui éducatif à court ou long terme. La clause péril (CP) représente donc un type d'intervention autoritaire qui contraste fortement avec la pratique habituelle du service basée sur la collaboration avec la famille.

Si après évaluation et concertation du TS avec sa direction, la CP s'impose, la décision finale est prise et assumée par la direction du Service. Celle-ci convoque les parents pour leur annoncer sa décision ou leur proposer une ultime négociation. La loi, qui donne au SPDJ le pouvoir de mettre «en cas de péril» un mineur en sécurité, lui impose aussi de demander «au plus tôt au Tribunal tutélaire (TT) la ratification des dispositions prises». Celui-ci statue après enquête. Si dans la pratique, la majorité des CP débouche sur des mesures de protection civile (droit de regard et d'information, curatelle ou retrait de garde), il faut noter qu'en 2001-2002, un tiers des CP ont été levées par le SPDJ lui-même, comme il en a la faculté lorsque les choses évoluent positivement avant que le TT ne se prononce.

Quand intervenir

La CP pose la question cruciale des seuils et des critères d'intervention. La loi laisse l'appréciation du péril aux travailleurs sociaux et en dernier ressort au directeur du SPDJ. L'étude souligne la difficulté d'estimer la gravité de la maltraitance et d'avoir le temps nécessaire pour évaluer correctement une situation. «L'évaluation des compétences parentales prendra du temps, du temps que les TS ne peuvent que voler à l'incertitude et à l'urgence présumée de la situation. La décision peut reposer sur un faisceau d'indices, mais rarement être une certitude. Outre le fait qu'il s'occupe de bien d'autres situations en même temps, le TS ne peut effectuer l'évaluation du jour au lendemain.» Dans son enquête, G. Favet a constaté que contrairement à l'hypothèse selon laquelle la mesure n'interviendrait qu'au terme d'un travail durable de soutien éducatif lorsque tout a été tenté, elle est souvent utilisée dans la phase d'évaluation, lorsque la collaboration est insatisfaisante ou impossible

avec les parents. Elle peut aussi être utilisée comme une menace, car dans bon nombre de cas, elle n'est pas déclenchée. Sur l'ensemble des enfants protégés, l'étude relève une forte proportion d'enfants en bas âge, qui sont le plus exposés aux négligences et aux mauvais traitements.

Autre facette de la difficulté : la tendance de certains professionnels à se couvrir en informant la PDJ. «Difficile parfois, disent les TS interrogés dans l'enquête, de résister à cette pression. Tandis que la demande peut être forte venant d'un proche de la famille ou même d'un professionnel du domaine scolaire ou médical, le TS de PDJ plus expérimenté peut décider, selon les signes qu'il reçoit, de temporiser, de rencontrer les parents, de confronter les informations reçues à celles d'autres acteurs de la situation.» Par ailleurs, la mission institutionnelle peut aussi être perçue de façon diversifiée : «Dans l'appréciation du danger, une alchimie se fait entre la ligne directrice du Service en la matière et les seuils individuels de perception... Le recul d'une longue pratique permet d'affiner la perception intuitive des événements et leur évolution potentielle, tout en se dégageant de leur emprise».

Trois motifs principaux

Le dépouillement de l'enquête a déterminé trois motifs principaux d'intervention : la disparition ou la décompensation des parents qui, ponctuellement, ne sont plus à même de s'occuper de leurs enfants (un gros tiers des situations); des actes de maltraitance physiques et/ou des abus sexuels (un tiers); enfin pour un petit tiers, protection de l'enfant contre des négligences et des carences graves dans l'éducation (affectives, alimentaires, soins médicaux, hygiène...) et/ou de maltraitance psychologique. La plupart des situations se caractérisent par une conjugaison de facteurs.

L'augmentation des CP depuis les années 90 étonne les observateurs et les praticiens. A quoi tient-elle? Est-elle due aux parents? A une politique institutionnelle durcie? G. Favet la met en rapport avec l'augmentation massive du nombre de prises en charge au SPDJ, qui se sont multipliées par deux ou trois en dix ans. En 1991, 1346 mineurs ont bénéficié d'une action socio-éducative. Et en 2001, 3045. De plus, les institutions, en cas de doute, adoptent désormais une position sécuritaire, notamment suite à l'affaire de Meyrin⁴ et signalent. Le diplômant s'interroge cependant sur les conséquences à moyen terme de ce climat sécuritaire sur la relation de confiance nécessaire entre professionnels et avec les familles: «Les effets pervers d'un interventionnisme accru (crispation des partenaires professionnels, risque plus élevé de «faux positifs», déresponsabilisation et perte de confiance des parents dans le SPDJ, dramatisation des situations, désorientation des enfants déplacés) ne sont-ils pas supérieures au potentiel de réduction des risques pour les mineurs?» L'absence de collaboration des parents est souvent le critère principal de l'intervention. Ce ne sont pas forcément les situations gravissimes ou les moments où la crise est la plus aiguë qui déclenchent la mesure. La CP peut être mise en oeuvre au moment où la situation risque d'échapper à la PDJ à cause d'une rupture de communication entre TS et parents. Vécue comme une sommation, elle peut inaugurer une collaboration sur de nouvelles bases et avoir un impact potentiellement positif.

Migration et monoparentalité

Qui protège-t-on? Question iconoclaste! Officiellement, c'est l'enfant. Mais la CP pourrait aussi servir, relève G. Favet relayant ses interviewés, de couverture juridique dans des situations d'impasse où les amorces de collaboration avec la famille ne rencontrent que rejet ou violence verbale. Le TS aurait tendance à se protéger contre le reproche éventuel de n'avoir pas fait son travail, ou contre la peur qu'inspirent les parents et l'énormité de l'investissement que représente une intervention très difficile. La pression médiatique dans de récentes situations dramatiques, où le droit à l'erreur semble interdit, n'est sans doute pas étrangère à cette tendance.

Dans l'enquête, les familles dont les enfants ont été protégés par la clause péril présentent deux profils principaux : un tiers de familles migrantes de la première ou de la deuxième génération, dans lesquelles les parents sont mariés; et deux tiers de familles monopa-

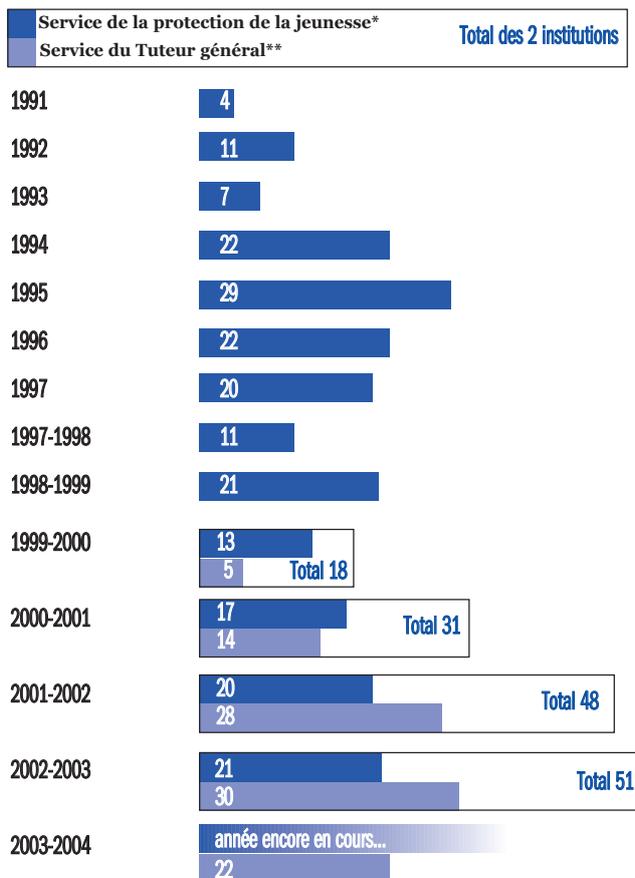
rentales ou recomposées par concubinage. La migration et la monoparentalité peuvent donc être des facteurs potentiels de fragilisation du rôle parental. En ce qui concerne la migration, G. Favet émet l'hypothèse de divergences d'ordre culturel sur les méthodes d'éducation et une incompréhension quant à l'action et aux attentes du SPDJ. Il rappelle la déstabilisation et la fragilité que peuvent produire le bouleversement des repères sociaux. «La médiation culturelle serait-elle un moyen d'aider les travailleurs sociaux à éviter ou à retarder la rupture dans ces situations? Piste à explorer», suggère-t-il.

Quant à la monoparentalité, elle peut être le signe d'une instabilité parentale chronique qui peut induire des manques économiques et sociaux, des carences éducatives, voire de la maltraitance physique de la part de parents dépassés. «Pour ces parents, les crèches, les activités parascolaires, les aides proposées par les Centres d'action sociale et de santé sont vitales. Le réseau de quartier ou des associations peut aussi apporter un soutien important.» ■

Hélène Assimacopoulos

- 1 «Le directeur du service ou son suppléant ordonne, en cas de péril, le déplacement immédiat du mineur ou s'oppose à son enlèvement. Il peut ordonner le retrait de la garde et la suspension d'un droit à des relations personnelles (...) Le Service de protection de la jeunesse reste compétent pour toute autre mesure à prendre en ce domaine jusqu'à la décision du tribunal tutélaire». (Loi genevoise sur l'Office de la jeunesse, 28.6.1958)
- 2 «La clause péril. Essai d'analyse d'une pratique d'intervention», FEE 99, option éducation spécialisée. Institut d'études sociales, Ecole supérieure de travail social, Genève, 2002
- 3 Le bébé d'une mère toxicomane incarcérée est décédé à son domicile, à l'insu de tous, sa mère ayant caché le lieu où il se trouvait par crainte qu'on le lui enlève.

La clause péril à Genève de 1991 à 2004



* Statistiques par année scolaire ** Statistiques par année civile

Sources : mémoire G. Favet, SPDJ, STG.

Décider d'un placement urgent exige une prise de risque

Prendre des mesures urgentes est un procédé brutal. La crainte de se tromper plane, mais mieux vaut opter pour une mauvaise décision que de laisser un enfant dans une situation dangereuse.

Prendre, dans l'heure ou la journée, la décision d'éloigner immédiatement un enfant de ses parents gardiens est un acte très agressif. Pour l'enfant, pour les parents, pour les travailleurs sociaux impliqués dans cette décision.

Tous les services de protection de la jeunesse romands sont attentifs aux risques de dérapage si la mesure de placement d'urgence n'est pas proportionnée à la situation. C'est évidemment là que tout se corse : il faut des éléments objectifs, il faut qu'il y ait réellement péril en la demeure.

Aussi ces services ont-ils tous établi des protocoles plus ou moins formalisés pour parvenir à une évaluation la plus précise possible de la situation. Car la maltraitance se présente la plupart du temps aux professionnels d'abord sur le mode d'un soupçon, déclenché par différents signaux : ecchymoses, récit de l'enfant, comportements inhabituels, explications incohérentes des parents. Ces soupçons, il s'agit de les transformer en faits, ce qui s'avère souvent problématique : à part peut-être pour les maltraitements physiques, parfois avouées en même temps que minimisées par les parents, les signes ne peuvent être qu'interprétés. Mais comment être sûr ? Pour les professionnels en amont du signalement, la question de la « preuve » est cruciale : le risque d'erreur par excès ou par défaut, par « urgentisme » ou par « attentisme » les taraude. C'est de ce travail délicat, marqué d'émotion, où le « feeling », l'intuition ont aussi leur place à côté des protocoles, que découlera la décision.

Réfléchir pour décider

Tout signalement de mauvais traitement ne débouche pas sur une mesure de clause péril et tout placement urgent n'est pas dû à de la maltraitance. Il peut arriver qu'un bébé soit pris en charge par un foyer parce que sa mère seule est subitement hospitalisée. A l'inverse, les professionnels peuvent décider, malgré les manquements observés dans les soins à un enfant, qu'il n'y a pas urgence vitale.

C'est le cas d'un bébé négligé sur le plan de l'hygiène par une mère déprimée et débordée : il est possible alors d'examiner si l'appui des services de soins à domicile peuvent suffire à améliorer rapidement la situation en attendant que le tribunal tutélaire prenne une décision tenant compte de la relation de la mère avec son enfant, de ses moyens et de sa constance auprès de son bébé.

Philippe Lavanchy, chef du Service vaudois de protection de la jeunesse, résume la ligne de conduite adoptée dans ces cas difficiles : « C'est urgent, donc il faut réfléchir en vue de décider. Car souvent, l'absence de décision est pire qu'une décision imparfaite... » Pour remplir au mieux cette condition essentielle, pour s'obliger à prendre un peu de recul dans des situations où l'émotion risque de fausser le jugement, tous les services de protection de l'enfance se sont dotés d'instruments. A Genève, le Service de protection de la jeunesse a mis sur pied une unité (interne) d'accueil et de première intervention (API). Formée de cinq travailleurs sociaux et d'une secrétaire, actif sept jours sur sept, il reçoit et examine tous les signalements de tiers concernant des mineurs non suivis par le service. « Si c'est un membre de la famille élargie qui téléphone, ou un voisin, et si l'enfant n'est pas déjà suivi par notre service, nous faisons preuve d'une grande prudence, explique Olivier Galetto, directeur adjoint. Nous cherchons à savoir pourquoi cette personne appelle, pourquoi elle le fait précisément maintenant, quel événement spécifique a suscité son téléphone. » Ensuite, le collaborateur en charge de cette situation mène rapidement une enquête auprès de l'entourage de l'enfant, la crèche ou l'école, le médecin, et tous les endroits où il peut être connu. Le chef de groupe de l'AS le soutient et l'encadre dans cette démarche. « Même menée dans l'urgence, cette première évaluation doit nous donner le maximum d'informations afin d'intervenir à bon escient. »

A Fribourg, l'unité interne chargée de ce type de vérification se nomme « intake », est composée de trois assistants sociaux et peut intervenir « à la



© Gettyimages

minute», précise le chef du Service de l'enfance et de la jeunesse Stéphane Quéru. Le canton ne connaît pas la «clause péril» au sens strict: toutes les mesures provisoires urgentes sont prises par le Juge de paix, autorité tutélaire. Celui-ci peut se rendre lui-même sur place et décider, après évaluation, d'un retrait de garde dans la journée, voire dans l'heure.

Proche du «principe de précaution»

«Sans que ce soit dit en ces termes, précise Stéphane Quéru, la règle appliquée relève du «principe de précaution»: mieux vaut prendre une mesure urgente si les soupçons sont suffisants, plutôt que de laisser un enfant en danger.» Il cite à ce propos l'exemple d'une jeune accouchée dont la sortie de la maternité est imminente. L'hôpital s'aperçoit in extremis que cette jeune mère vit dans des conditions précaires, potentiellement dangereuses pour le nouveau-né qui est donc placé en pouponnière. Mais l'évaluation attentive menée les jours suivants permet de revenir rapidement sur la mesure et de rendre le bébé à sa mère.

Le canton du Valais connaît depuis mai 2000 une «clause d'urgence» qui permet à l'Office de protection de l'enfance d'éloigner immédiatement un enfant de sa famille. C'est la direction de l'Office qui prend la décision, ratifiée dans les cinq jours par l'autorité tutélaire (voir Chronique juridique pp. 14-15). Christian Nanchen insiste: «La décision définitive est prise après évaluation des pour et des contre et des différents enjeux.» Cela implique que les travailleurs sociaux répondent méthodiquement à une série de questions sur la situation sociale de

la famille, le statut des parents et des enfants, éléments d'information complémentaires permettant une grille de lecture cohérente.

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud dépend lui aussi de la Justice de paix, autorité tutélaire. C'est elle qui prend les décisions de placement urgent, mais le SPJ peut aussi activer une «clause péril», incluse dans la loi, pour les cas où le Juge de paix n'est pas atteignable. Au SPJ, un service de piquet garantit l'accessibilité du chef de service et de ses proches collaborateurs en dehors des heures ouvrables, cela 365 jours par an.

Qui signale ?

Le plus souvent, les situations sont signalées par des professionnels. C'est l'infirmière scolaire, l'enseignant, le directeur qui s'inquiètent d'un enfant trop souvent marqué de bleus ou visiblement mal nourri. La voie médicale, psychologue, médecin traitant, urgences pédiatriques, est également fréquente. Plus rares sont les alertes de voisins ou de grands-mères.

En revanche, il arrive encore trop souvent, notamment dans le canton de Vaud, que le parent gardien fasse examiner son enfant au retour d'un droit de visite chez son ex-conjoint, pour suspicion d'abus sexuel. Ainsi, il n'est pas rare que de toutes petites filles soient conduites à l'hôpital pédiatrique le dimanche soir – et que la situation se répète semaine après semaine. «L'abus sexuel est très à la mode, ironise le Dr Alain Herzog, pédopsychiatre à Lausanne. A la consultation, le parent demande si le sexe de la petite est rouge. Parfois il l'est, parfois

non... Il arrive que l'accusation vise le retrait du droit de visite de l'autre parent. C'est terrible, cette utilisation du corps des enfants lorsqu'il y a des enjeux dans un couple. C'est de la maltraitance!» Jacqueline Horneffer, directrice du Service de la protection de la jeunesse à Genève, confirme que «s'il y a suspicion d'abus sexuel par un père, la clause péril peut s'imposer, permettant de suspendre immédiatement le droit de visite. C'est le cas notamment lorsque l'autre parent ne peut assurer la protection de son enfant, par exemple lorsque la mère a peur de la réaction du père». Heureusement, il semble que la «mode» des dénonciations soit un peu passée, à Genève en tout cas. Selon Olivier Galetto, l'apogée des fausses accusations de suspicion d'abus se situait il y a deux ou trois ans. Il n'en reste pas moins que les cas de manipulation de l'enfant par un parent séparé sont très difficiles à cerner. La meilleure solution pour trier le bon grain de l'ivraie est d'envoyer la famille à la consultation psychothérapeutique de la Guidance infantile.

Le droit à l'erreur

Prendre une décision de placement d'urgence est difficile, tous le répètent à l'envi. Sont-elles trop fréquentes? Pas assez? Certaines clauses péril ont-elles été prises à tort? Olivier Galetto nuance: «Nous nous penchons davantage sur les cas où nous n'avons pas pris cette mesure alors que nous aurions peut-être dû. Car les assistants sociaux du SPDJ ont droit à l'erreur, pas à la négligence. N'oublions pas que la société veut un risque zéro. Si bien qu'il y a un hiatus entre la culture de la société, qui refuse le risque, et la culture du service, qui sait qu'une clause péril, par sa violence, peut dégrader une situation au lieu de l'arranger.» Stéphane Quéru se souvient être revenu immédiatement sur la décision de placement d'un bébé dès que la grand-mère est venue s'en occuper, ainsi que de sa mère. «Il peut arriver aussi que nous proposons la mesure urgente pour 30 jours et qu'après trois jours l'enfant aille mieux, ce qui met fin à la mesure. Cela dit, nous sommes protégés de l'«erreur», parce que c'est le Juge de paix qui décide.»

Pas de famille type

Unanimes, les représentants des cantons romands répugnent à donner une typologie des familles à risques. Ils ne tiennent pas de statistique selon la nationalité ou d'autres critères. Le Fribourgeois Stéphane Quéru mentionne surtout les cas de décompensation psychique du parent gardien et les toxicomanes, tandis que Jacqueline Horneffer cite spontanément les jeunes couples toxico-dépendants avec un bébé, signalés par le service de néonatalogie.

Philippe Lavanchy trouve également difficile de fournir une typologie des familles. Il voit, dans l'augmentation générale des placements d'enfants depuis quelques années l'effet de situations familiales complexes, globalement péjorées: «On s'interroge. La capacité socio-éducative des parents a-t-elle globalement baissé? On peut seulement supposer que le nombre de familles dont les capacités sont insuffisantes a augmenté.»

Philippe Lavanchy explique: «L'aune, dans la pesée des intérêts contradictoires entre l'enfant et le parent, c'est la réduction du danger pour l'enfant. Ensuite... Il est arrivé qu'un placement ne donne pas les résultats espérés. Est-ce une erreur?» Il cite comme exemple la situation d'une jeune fille régulièrement battue par son père à titre éducatif. Le signalement aboutit à la décision du juge de condamner pénalement cette pratique. «En conséquence, cette jeune fille et ses frères en ont déduit qu'il n'y avait plus aucune norme de comportement à respecter, puisque le modèle éducatif de leur père était condamné par la justice.»

Christian Nanchen ne parle pas d'erreur, mais de prudence et, surtout, de la nécessité d'une vision élargie des situations: «La fragilisation du tissu social produit divorces, problèmes financiers; les familles peuvent être déstabilisées, ce qui a une influence sur les enfants. Mais ceux-ci ont d'autres ressources que leurs parents: l'école, leurs amis, la famille élargie. L'enfant n'est pas seulement un individu isolé, son comportement s'inscrit dans un contexte, dans un ensemble d'interactions. Et certains peuvent se développer de manière harmonieuse malgré des difficultés familiales passagères.» ■

Diane Gilliard

Un exemple de protocole

Tout signalement de mauvais traitements à l'égard d'un mineur est examiné méthodiquement par les divers services romands de protection de l'enfance. Le Service de protection de la jeunesse vaudois a notamment établi une fiche permettant de recenser l'identité du demandeur et ses relations avec l'enfant, l'identité de l'enfant, de ses parents. Sur cette fiche sont énumérés divers faits susceptibles de mettre l'enfant en danger. Pour le mineur: mauvais traitements physiques, psychiques, négligences, abus sexuels, mais aussi abus de substances, violence avec des pairs, parentification, marginalisation, difficultés liées à l'immigration, etc. Pour les parents: outre les mauvais traitements physiques et psychiques, manque de protection à l'égard de l'enfant, abus de substances, troubles psychiques, conflit conjugal, violences conjugales, absence des parents due à une hospitalisation ou une incarcération, et même conflits avec la famille élargie.

La personne qui signale doit également indiquer quand elle a constaté les problèmes pour la première fois, s'ils se répètent, quelles démarches ont déjà été entreprises et quelles sont ses attentes envers «la mise en œuvre éventuelle de prestations socio-éducatives». ■

D.G.

La législation genevoise peut conduire à l'arbitraire

Utile, la clause péril est en contradiction avec le Code civil suisse. C'est une mesure administrative, elle ne peut faire l'objet de recours, ce qui théoriquement ouvre la porte à l'arbitraire.

Martin Stettler, professeur de droit des personnes et de la famille à l'Université de Genève, est un expert de la protection de l'enfance. Ancien directeur du Service de protection de la jeunesse à Genève, il a rédigé un rapport sur le drame de Meyrin pour les autorités genevoises. *Repère social* l'a interrogé sur la clause péril.

– *Repère social* : De quand date la « clause péril » à Genève ?

– **Martin Stettler** : Pratiquement d'un demi-siècle; en 1958, la Loi sur l'Office de la jeunesse confié au Service de la protection de la jeunesse (SPDJ) le pouvoir, en cas de péril, d'ordonner le placement immédiat de l'enfant ou de s'opposer à son enlèvement. Depuis le 1er janvier 2000, une disposition autorise aussi le retrait de garde ou la suspension du droit aux relations personnelles.

– Quels problèmes se posent sur le plan juridique ?

– D'après le Code civil suisse, l'autorité tutélaire est seule compétente pour appliquer ces mesures. Si celle-ci délègue à son tour, elle donne trop de pouvoir à des entités administratives qui n'en sont pas investies par le droit fédéral. La clause péril est donc une entorse à ce principe qui, théoriquement, ne souffre pas d'exception. La question mérite d'autant plus d'attention que la moyenne annuelle genevoise, qui se situait aux alentours de quatre à six cas dans les années 80 est passée à quelque 15 à 20 aujourd'hui.

– Cela remet-il en cause l'existence de cette clause ?

– Elle est utile, mais seulement pour des situations exceptionnelles. L'institution judiciaire, qui n'aime pas travailler sous la pression ni dans l'urgence, peut être tentée de renvoyer les situations à la Protection de la jeunesse. Cette solution présente plusieurs faiblesses. D'abord, les contours du péril ne sont nulle part définis. Ensuite, le système genevois ne fixe aucun délai pour la présentation au Tribunal tutélaire de la demande de ratification. La loi dit « au plus tôt » et parfois il faut des semaines jusqu'à ce que le Tribunal tutélaire ait instruit l'affaire. C'est insatisfaisant pour les parents qui doivent attendre que l'autorité judiciaire tranche sur la légitimité de l'intervention du SPJ et pour le tribunal qui prend une décision après que les circonstances ont probablement changé... Enfin, qu'en est-il en cas de refus de ratification ? Cela voudrait théoriquement dire que la Protection de la jeunesse a appliqué la clause péril sans motif valable. Tout ça ne me paraît pas très sain. Poussons à l'extrême: le SPDJ applique la clause péril, l'enfant est retiré à des parents qui n'ont en principe pas de droit de recours. Puis le service décide lui-même de lever la mesure. D'un point de vue pratique, je peux comprendre: une mesure était nécessaire, elle a été prise, elle ne l'est plus, donc à quoi bon observer toute la procédure... Mais du point de vue de la sécurité juridique, c'est très problématique! S'il y avait une voie de recours, cela me paraîtrait plus acceptable. Mais, en l'état, on ouvre la porte à l'arbitraire. Et qu'en est-il de la responsabilité de l'Etat?



Martin Stettler, spécialiste du droit de la famille.

© Stéphanie Herzog

– Cela s'est-il produit ?

– C'est surtout théorique. Jusqu'à présent, l'usage de la clause péril a été raisonnable. Mais – c'est très gênant – la loi de procédure civile prévoit expressément les mesures provisoires prises dans l'urgence. Donc, pour tous les cas où l'autorité tutélaire est atteignable, il n'y a pas de raison de déléguer à une entité administrative, les mesures provisoires offrant une garantie judiciaire, contrairement à la clause péril. Cela dit, confier les mesures urgentes exclusivement au Tribunal tutélaire est une position dogmatique, qui ne tient pas assez compte de la réalité du terrain et des qualifications professionnelles. D'autre part, la clause péril entraîne aussi une responsabilité. C'est à l'autorité judiciaire de trancher.

– La juridiction genevoise pourrait-elle changer ?

– L'harmonisation fédérales des procédures civiles reposera probablement la question de la clause péril. Il serait possible de la maintenir, à condition qu'elle soit mieux précisée, avec un délai pour sa ratification et une procédure d'opposition à l'autorité qui a pris la décision. Ou alors un droit de recours si le SPDJ peut lever de lui-même la mesure. Toute décision administrative doit pouvoir être revue par une autre instance. Aujourd'hui, la clause péril met l'administration dans une situation par trop inconfortable. ■

Propos recueillis par
Diane Gilliard

«La clause péril n'est pas un cadeau, mais c'est un outil indispensable»

Le service genevois du Tuteur général a aussi connu un accroissement des prononcés de clauses péril. Rencontre avec deux responsables.

Déjà acquise au Service de protection de la jeunesse (SPDJ), la compétence de la clause péril a été étendue depuis janvier 2000 au Service du tuteur général (STG). Cette décision du Parlement était notamment motivée par le fait que le STG devait jusque là faire appel au SPDJ lorsqu'il s'agissait de prendre des mesures urgentes pour ses propres pupilles. Après une année d'expérience, le Service du tuteur, à l'instar de la Protection de la jeunesse, a connu une forte augmentation des prononcés.

Pour Gabriel Frossard, Tuteur général, la courbe des clauses péril ne fait que suivre l'évolution des problèmes sociaux à Genève. Il constate qu'il y a même relativement peu de prononcés par rapport au nombre de situations, de plus en plus difficiles, qui sont suivies par les collaborateurs de son service.¹ «Actuellement, on observe même une stabilisation du nombre de ces décisions» (voir tableau p.7). Olivia Morex Davaud, tutrice adjointe, estime qu'il n'y a pas plus de clauses péril prises dans des familles monoparentales ou étrangères, contredisant sur ce point l'étude de Grégoire Favet.² Elle reconnaît cependant que parmi les pupilles du service, beaucoup sont d'origine étrangère, ce qui se retrouve dans les statistiques.

La difficulté de la clause péril réside dans le caractère urgent de la décision. C'est souvent le vendredi après-midi ou à la veille des vacances scolaires qu'il faut suspendre un droit de visite pour le lendemain. Cette difficulté se trouve cependant tempérée du fait que toutes les situations sont connues, étant précisément sous mandat tutélaire. «Nous disposons donc de davantage d'éléments d'appréciation, explique le Tuteur général. En outre, nous ne sommes pas seuls pour prendre la décision: nous consultons largement les partenaires du réseau. Nous procédons en somme à une approche à 360° et replaçons l'enfant au centre de tous les éléments qu'on a pu réunir. Renoncer à prendre une clause péril peut être quelquefois plus difficile que la prononcer.»

Le feeling en appui

Les critères de la clause péril sont d'ordre général et abstrait: urgence et danger imminent pour l'enfant. Il n'existe donc pas de règles précises et concrètes pour déterminer quand elles doivent être prononcées. «Il importe donc, poursuit G. Frossard, de vérifier lorsque des éléments objectifs sont réunis; par exemple un père inculpé pour

attouchements et qui doit recevoir l'enfant seul pour le week-end. L'urgence et le danger imminent peuvent s'apprécier tant d'un point de vue psychique que physique. Le «feeling» aide à évaluer toute la casuistique des situations extrêmes. Il convient d'assurer l'intérêt et la protection de l'enfant en prévenant la réalisation du risque.» Celui-ci peut être présent dans des cas de carences dans l'éducation et dans les soins, dans des situations de problèmes psychiques, de toxicomanie, d'abus, de violences, qu'il s'agisse de violences à l'égard de l'enfant ou dont il est témoin. Il arrive aussi que des jeunes se plaignent spontanément des mauvais traitements qui leur sont infligés.

Immédiatement exécutoire

Par définition, la clause péril est immédiatement exécutoire. Lorsqu'il faut aller retirer l'enfant chez les parents, il est rare que cela se passe bien! Les collaborateurs du STG se font parfois accompagner par la Brigade des mineurs. Mme Morex Davaud a encore en mémoire une situation particulièrement difficile. Là les critères ont été: détérioration cyclique, maltraitance psychique durable, développement de l'enfant perturbé. «Nous nous sommes rendus avec l'assistant social au domicile de la famille. Nous y avons passé des heures. Finalement, le garçon de 13 ans et demi a dû être emmené de chez ses parents étroitement escorté, pour être placé dans un foyer où son accueil avait été préparé. En fait, je reste assez optimiste quant à l'effet positif, dans la durée, pour les enfants. Mais à court terme, je reconnais que cela peut être très dur pour eux aussi, sauf dans les cas où le jeune souffre tellement qu'il demande lui-même à être placé.» Elle explique que pour des enfants d'âge moyen, l'éloignement peut aider à recréer des liens normaux avec la famille, ainsi que de les réintégrer dans le système social et scolaire.

Malheureusement, pour les tout petits, le retrait de garde est souvent prononcé pour des placements appelés à durer.

«Cette clause péril conclut le tuteur général, n'est pas un cadeau pour nos services, mais elle constitue un outil de travail indispensable afin d'assurer une protection efficace des enfants menacés par de graves dangers dans leur vie ou leur développement.» ■

H.A.

1 4935 personnes ont été suivies en 2003, soit 2188 mineurs, 1456 adultes et 1301 mandats juridiques qui n'impliquent pas d'appui social ou éducatif. (recherches en paternité, par exemple). Chaque personne représente un mandat, un pour chacun des enfants d'une fratrie. Il peut y avoir plusieurs mandats pour une personne: recherche en paternité, fixation de la pension alimentaire, retrait de garde, curatelle sur droit de visite, mandat d'assistance éducative, appui éducatif, curatelle de gestion de bien, etc.

2 C'est un de ses mérites d'être sorti des impressions et d'avoir étudié concrètement les situations et établi quelques chiffres (voir p.7).

Après le placement, la solution tarde trop

Lorsqu'il y a danger, il est urgent d'agir. Une fois en sécurité, les enfants attendent le retour en famille ou le placement à long terme. Mais l'attente est souvent trop longue.

Claudia Grob, directrice du foyer genevois d'urgence Piccolo, le dit tout net: «Je suis d'accord avec la clause péril: si le Service de protection de la jeunesse la décide, c'est que la situation est grave et urgente. Mais alors, tout doit être mis en œuvre immédiatement pour trouver une solution durable pour l'enfant. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas et de tout petits enfants restent beaucoup trop longtemps au foyer.»

A Piccolo, il y a douze places pour des enfants de zéro à cinq ans. Accueillis théoriquement pour un bref séjour, le temps que le service placeur (hôpital de pédiatrie, Protection de la jeunesse, Tuteur général) décide d'une solution durable, certains y passent six, voire douze mois: le manque de familles d'accueil est criant, il n'existe pas à Genève d'institution à moyen et long terme pour les petits enfants... et Piccolo ne peut pas mettre un bébé à la rue. Alors, il y reste, entouré de professionnels, sans possibilité de construire un attachement stable avec un adulte. Selon Claudia Grob, c'est très grave pour l'enfant et risque de peser lourdement sur son développement ultérieur.

Pourtant, raconte-t-elle, les enfants placés, même tout petits, s'adaptent très vite à leur nouvelle vie: «C'est étonnant, autant les bébés que les plus grands savent très vite où ils sont; ils comprennent que c'est différent de la famille, qu'ici, par exemple, on respecte les horaires.» Ainsi, un bébé de trois ou quatre mois, souffrant de négligence, peut profiter de son séjour au foyer pour s'ouvrir, apprendre, découvrir, compensant l'attention insuffisante que lui ont offert ses parents jusque là.

Le maximum est un minimum

De ce point de vue, on peut dire que les enfants se rétablissent au foyer Piccolo. D'autant que les éducateurs, en plus des câlins, leur parlent beaucoup, leur expliquent tout, même aux bébés: «Ils leur disent ce qu'ils font, pourquoi, ils racontent que l'assistante sociale va venir, que maman qui devait leur rendre visite n'est pas venue sans qu'on en connaisse la raison... On voit les bébés concentrés sur le visage de la personne qui parle et je suis convaincue qu'un enfant peut tout entendre, l'essentiel est de lui parler vrai, quel que soit son âge. Parfois on dirait qu'ils comprennent. C'est un mystère.»

Fin janvier, le foyer Piccolo accueillait sept bébés. Concrètement, cela signifie qu'il y a des biberons à donner toute la journée. Un nouvel accueil mobilise complètement un éducateur pendant plusieurs heures, le reste de l'équipe s'occupant des autres enfants: «C'est possible, bien sûr, mais nous n'avons ni l'infrastructure, ni les moyens pour donner à long terme l'attention et les soins que les enfants méritent. L'équipe fait le maximum, poursuit Claudia Grob, pour donner aussi de la tendresse, mais pour un bébé, ce maximum, c'est un minimum.»

La directrice se fait beaucoup de souci pour l'avenir des tout petits laissés trop longtemps dans le «no man's land» du foyer. Parfois, après une clause péril justifiée, la situation stagne: aucune décision



© Patrice Mouillet

Pour un bébé, un an en foyer, c'est destructeur.

n'est prise, par exemple parce que l'évaluation des parents tarde, parce qu'aucun psychiatre n'est disponible pour la faire, ou pour des raisons juridiques: «Ne pas prendre de décision, placement à long terme ou restitution de l'enfant à sa famille, c'est gravissime. Il est indispensable de décider, puis d'assumer, sachant qu'on n'est jamais sûr de prendre la bonne décision. Il faudrait plus de fermeté et de rigueur, des gens qui osent, et des parents qui se soumettent. Si tous les professionnels et les parents sont mal parce que tout est flou, que transmet-on à l'enfant? Il est important que les enfants sachent d'où ils viennent: mais comment devenir quand on a passé la première année de sa vie en institution?» ■

Diane Gilliard

L'enfant digère à sa manière

A Lausanne, le Dr Alain Herzog, psychiatre, est responsable de l'unité Accueil et traitement des enfants maltraités et abusés (ATEMA) du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA). A ce titre, il reçoit en consultation les enfants signalés, voire placés en urgence, dans le but de faire des propositions de soins.

Est-il possible de soigner les conséquences psychiques de la maltraitance? A cette question, Alain Herzog répond avec nuance: «Lorsque nous voyons les enfants, nous sommes dans l'après-coup, et chaque enfant a digéré l'événement à sa manière, très individuelle. Certains vont même très bien! Ceux qui sont placés en foyer ou en famille d'accueil sont souvent paumés, ils ne comprennent pas ce qui arrive. Ils sont malmenés par le système...»

Il évoque encore le cas des enfants frappés «culturellement» par des parents convaincus de «faire juste»: «Ces enfants vont mal par comparaison avec les enfants suisses. Leur malaise vient du contexte et, en même temps, ils respectent leurs parents. Quant à ceux-ci, ils sont blessés, ne comprennent pas notre position...» D.G.

Strasbourg aide à faire respecter les droits des familles

Soustraire en urgence un enfant à son milieu est une mesure grave, qui doit être dûment motivée.

L'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme sert de garde-fou contre l'arbitraire.

L'article 310 CCS prévoit que l'enfant doit être placé de façon appropriée lorsque son développement est compromis s'il reste sous la garde de ses parents ou du tiers qui en a la garde. Il en va de même à la demande d'un parent ou de l'enfant lui-même, si le conflit entre les parents est tel que l'enfant doit être sorti de son milieu. Il s'agit de l'une des mesures de protection de l'enfant prévues dans le code civil, au côté de la mise sous curatelle d'assistance, de représentation (art. 308 CCS) ou de constatation de paternité (art. 309 CCS).

Si, a priori, les mesures prévues par les art. 307, 308 et 310 CCS ne suffisent pas à protéger les enfants, il faut alors prononcer immédiatement la déchéance estimée nécessaire de l'autorité parentale¹.

L'autorité compétente est celle du domicile de l'enfant ou, s'il vit hors de la communauté familiale ou s'il y a péril en la demeure, du lieu où se trouve l'enfant (art. 315 CCS). Le juge du divorce est en principe compétent pour statuer sur le sort des enfants, sauf si une procédure de protection de l'enfant a été introduite avant la procédure judiciaire entre les parents ou si des mesures immédiates sont nécessaires et que le juge du divorce ne pourra probablement pas les prendre à temps (art. 315 a al. 3 ch. CCS).

Entendre l'enfant

La procédure est du ressort des cantons (voir encadré). Le droit fédéral (art. 314 CCS) impose à l'autorité tutélaire ou au tiers nommé à cet effet, d'entendre l'enfant avant de prononcer une mesure de protection le concernant, pour autant que son âge ou d'autres motifs importants ne s'y opposent. De plus, l'effet suspensif d'une décision peut être retiré par l'autorité qui a pris la décision ou par l'autorité de recours, étant rappelé qu'il s'agit d'une exception au principe de procédure voulant qu'en

cas de recours, la décision querellée ne produise pas d'effet. De la sorte, la décision de soustraire l'enfant de son milieu familial reste valable tant que l'autorité de recours n'a pas statué.

De plus, en cas de péril en la demeure, les cantons peuvent attribuer la compétence du placement de l'enfant non seulement à l'autorité tutélaire, mais aussi à d'autres offices appropriés (art. 314a al. 3 CCS).

Les mesures de protection de l'enfant touchent au droit fondamental qu'est la vie privée et familiale. Aussi l'art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après CEDH) est-il souvent invoqué en procédure. L'article 8 CEDH stipule que les individus sont protégés dans leur vie privée et qu'en conséquence une atteinte à ce droit de l'homme n'est acceptable qu'à la condition d'être prévue par une loi, de viser un but légitime et d'apparaître, dans une société démocratique, nécessaire à la réalisation de ce dernier².

La Cour européenne des droits de l'homme a estimé que tel était bien le cas d'une mesure de retrait parentale prononcée contre un père alcoolique enclin à la violence et dont l'enfant, en bas âge, avait été retiré à sa mère après la naissance. Le but visé par cette mesure prononcée en application de l'art. 310 CCS était de protéger la santé et les droits de l'enfant. La mesure avait été prise sur la base de l'opinion d'experts médicaux et d'autres personnes intéressées et pouvait donc raisonnablement être considérée comme nécessaire dans une société démocratique à la protection de la santé, de la morale et des droits et libertés d'autrui³.

Dans l'intérêt de l'enfant

Dans une autre affaire impliquant la Suisse, le juge du divorce avait placé l'enfant hors du milieu familial, dans un internat. L'exigence d'une base légale a été définie plus précisément. Selon la Cour, les mots «prévus par la loi» n'imposent pas seulement que la mesure incriminée ait une base en

droit interne, mais visent aussi la qualité de la loi en cause: ainsi, cette dernière doit être accessible aux justiciables et prévisible. Une norme est prévisible lorsqu'elle est rédigée de manière précise et offre une certaine garantie contre des atteintes arbitraires de la puissance publique.

Il est toutefois des situations, notamment en matière de placements d'enfants – aux fins justement d'assurer une protection efficace de ces derniers – où toutes les circonstances ne peuvent être exactement définies à l'avance par le législateur. La Cour a ajouté qu'en ce qui concerne les décisions relatives à des placements d'enfants, si l'art. 8 CEDH tend pour l'essentiel à prémunir l'individu contre des ingérences arbitraires des pouvoirs publics, il met de surcroît à la charge de l'Etat des obligations positives inhérentes à un respect effectif de la vie familiale; ainsi lorsqu'un lien familial se trouve établi, l'Etat doit en principe agir de manière à permettre au lien de se développer et prendre les mesures propres à réunir les parents et enfants concernés. Toutefois, l'intérêt de l'enfant est toujours d'une importance cruciale. Dans ce domaine, les autorités internes (suisses en l'occurrence) ont un grand pouvoir d'appréciation dès lors qu'elles ont un rapport direct avec les intéressés. La Cour limite son examen à vérifier que l'autorité étatique n'a pas outrepassé son pouvoir. En d'autres termes, elle vérifie qu'il n'y a pas eu de décision arbitraire⁴.

Responsabilité de l'Etat

La CEDH implique que les Etats sont tenus de mettre en œuvre les droits de l'homme qu'elle entend protéger. Ainsi, en matière de maltraitance, la responsabilité de l'Etat pour des actes commis par un adulte sur un enfant peut être engagée. En effet, l'art. 3 CEDH interdit la torture et les traitements dégradants, dont font partie les actes de mauvais traitement sur les enfants. Or, il est obligatoire pour tout Etat signataire de la Convention de garantir à l'enfant maltraité la protection de cette disposition, en édictant les bases légales nécessaires, faute de quoi son inactivité législative le rend responsable⁵.

Le pouvoir judiciaire doit donc avoir les moyens légaux d'agir de façon à pouvoir protéger efficacement les enfants et ce dans le respect des règles de procédure. ■

Francine Rieker Varin



© Interfoto

Versions cantonales

A Genève, le Tribunal tutélaire est compétent pour prendre des mesures provisoires au sens de l'art. 376 LPC, à savoir sans instruction préalable, sans autre droit de recours qu'une procédure d'opposition qui n'a pas d'effet suspensif. La clause péril intervient en cas de danger imminent, lorsque la décision du Tribunal tutélaire ne peut pas être attendue, car l'enfant est menacé dans son intégrité physique ou psychique. C'est alors le curateur, le tuteur ou le Service de protection de la jeunesse qui a la compétence d'intervenir, sa décision devant ensuite être ratifiée par le Tribunal tutélaire dans les jours qui suivent (5 à 10 jours).

Le canton de Vaud règle les questions de procédure aux art. 399 et ss de son code de procédure civile. Pour le surplus, la Justice de paix est compétente pour procéder au placement d'urgence d'un enfant, soit directement, soit par l'intermédiaire du Service de protection de la jeunesse. Ce dernier peut agir en urgence avec l'accord du Département de la formation et de la jeunesse et doit immédiatement informer de sa décision l'autorité tutélaire ou judiciaire. Un recours au Tribunal administratif est possible contre les décisions du Service de protection de la jeunesse ou du Département. Les décisions de la Justice de paix peuvent être contestées auprès de l'autorité de surveillance, à savoir le Tribunal cantonal.

En Valais, la loi d'exécution du code civil prévoit des mesures de protection de l'enfant aux art. 55 et ss. Les mesures des art. 307 et ss CCS sont de la compétence de la Chambre pupillaire, laquelle est composée de conseillers municipaux, l'autorité de surveillance étant la Chambre de tutelle, présidée par le Préfet de district. Les mesures d'urgence sont prises par le président de la Chambre pupillaire, les cas de périls en la demeure le dispensant de l'obligation d'entendre les intéressés. C'est également le président qui est compétent dans le cadre d'une procédure, mais il doit alors en informer le juge saisi.

Dans le canton de Neuchâtel, le Service des mineurs agit sur mandat des autorités de tutelle et des tribunaux en application du règlement de service des mineurs et tutelles. C'est lui qui prend les mesures urgentes nécessaires à la protection des enfants.

Quant au canton du Jura, il prévoit que les mesures provisoires sont du ressort de l'autorité de tutelle, soit le conseil communal, en collaboration avec les services sociaux régionaux.

F.R.V.

1 ATF 90 II 471 = JT 1965 351.

2 Il sied de souligner que cette jurisprudence se retrouve dans la jurisprudence constitutionnelle suisse relative aux droits fondamentaux, qui ne peuvent être réduits sans base légale ni respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

3 JAAC 62.116, jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme du 10 septembre 1997.

4 JAAC 66.118, décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 21 mai 2002.

5 Voir l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 23 septembre 1998, Aff. A. c. Royaume-Uni (100/1997/884/1096), résumé in *Plaidoyer* 3/99 p. 55 et le commentaire d'Ariane Ayer

En France voisine, les éducateurs mènent un combat contre l'exclusion

Des travailleurs sociaux tentent de renouer le lien dans des quartiers marginalisés. L'un d'eux raconte sa pratique; il s'inquiète notamment de la ségrégation croissante entre garçons et filles.

Sébastien Charle est moniteur-éducateur dans une association de prévention spécialisée, l'Action loisirs et prévention de l'agglomération d'Annemasse, l'ALPAGA. Les préoccupations majeures du secteur sillonné par une quinzaine d'éducateurs, concernent l'intégration, l'occupation du temps libre et les difficultés de scolarité qui frappent surtout les jeunes d'habitat populaire, dont les familles subissent une grande précarité financière ou culturelle.

Sébastien a 31 ans, dont huit de prévention spécialisée auprès de différents publics. Il est originaire de Normandie et travaille à Annemasse depuis un an. «Dans ma région, je ne voyais de la réalité des jeunes que ce que montrait la TV: des voitures brûlées, des trafics, de la violence... Je me disais: pour l'avenir de ce pays, c'est là que j'aimerais être, recréer du lien. J'ai attendu d'avoir un peu de bouteille.» Discret et motivé, Sébastien Charle parle avec conviction et lucidité de la jeunesse dont il s'occupe. Il travaille au Perrier, dans les quartiers des Eaux-Belles, Joroux et Château-rouge, et pratique aussi bien l'accompagnement individuel que l'animation collective.

«Il y a autant de manières de faire de la prévention que d'individus, et nous devons adapter nos réponses à chaque problématique. J'ai, par exemple, choisi de faire du foot le mercredi soir avec les enfants et je m'investis dans le soutien scolaire deux soirées par semaine en partenariat avec la Maison des jeunes et de la culture.»

Ce type d'actions s'inscrit dans la «Charte départementale de la prévention spécialisée» signée entre les associations, les villes et le Conseil général qui précise les missions et modes d'intervention. Ce document cible en particulier les jeunes de 11 à 21 ans. Cette orientation correspond à la réalité de l'ALPAGA: entre 2001 et 2002, les 13-21 ans concernés par son action étaient en nette augmentation, respectivement 210 et 271 jeunes. Parmi ces derniers, 170 filles et 380 garçons.

Présence sociale

«L'objectif de ce que nous appelons le travail de rue ou la présence sociale, c'est d'être repérés comme une ressource en cas de besoin, précise Sébastien. Être à la fois un récepteur qui écoute, et un

dynamiseur qui agit. Par ailleurs, nous apportons des solutions à l'incarcération, à la santé, aux besoins de formation, aux difficultés familiales. Nous travaillons régulièrement avec d'autres organismes spécialisés.»

Sébastien œuvre en tandem avec une éducatrice. L'an dernier, ils ont commencé leur action au Joroux, avec du porte à porte dans deux immeubles. Ils ont frappé à la porte de chaque famille afin de repérer les besoins du quartier et les souhaits de leurs habitants. Les jeunes, d'abord méfiants, ont peu à peu joué les médiateurs entre les éducateurs et leurs familles. Un travail a pu commencer avec les 13-15 ans, les plus âgés restant sur la réserve. Des animations ponctuelles sont organisées avec les plus petits, telles que sorties dans les musées, ateliers de marionnettes, après-midis gaufres.

Aux Eaux-Belles, un autre quartier d'habitat populaire, ils ont proposé à l'approche de Noël de décorer les halls d'immeubles avec les enfants, les mercredis après-midi. Durant un mois et demi, cette activité a suscité des rencontres avec les habitants et des contacts avec les mamans. Un goûter convivial, où adultes et enfants ont manifesté leur plaisir, a clos cette action qui a facilité activités et sorties ultérieures.

Entre deux cultures

Au Perrier, qui comporte une forte population algérienne et turque, Sébastien travaille surtout à l'intégration des jeunes. Dans ces quartiers peu ouverts sur le reste de la ville, les éducateurs ouvrent l'horizon et tentent de faire lien. «Nous travaillons sur la confiance et le temps.»

Pour les jeunes dont les parents sont originaires d'Algérie, l'histoire – guerre d'indépendance, difficultés de vie en France – est difficile à assumer. Ainsi, «ici, ils ont parfois l'impression d'être vus comme «des Arabes», et lorsqu'ils retournent au bled, on les appelle «les Français». Ils reçoivent des messages contradictoires que ce soit dans leur famille ou à l'école.»

En fait, cette jeunesse a une faible connaissance de sa culture d'origine. «On a laissé se développer une microsociété dans la nôtre, observe Sébastien. Les jeunes s'accrochent à l'islam, mais en ont une connaissance partielle. Du coup, ils ont inventé une

culture de quartier, des codes de comportements, un langage assez violent, le recours facile à l'insulte, même pour plaisanter. Ils ont très peur de perdre la face. Ils ont leur manière de dire bonjour, de se tenir, de regarder, différente lorsqu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon.» Le sentiment d'appartenir à la société des consommateurs pallie celui de ne pas appartenir à la société des citoyens. Les marques sont reines.

En souffrance

Ces codes sont d'autant plus mobilisés que ces jeunes ne sont pas sûrs d'eux. «Chacun joue son rôle, mais en réalité, ils sont dans une période de fragilité, de souffrance. Et c'est plutôt la violence qui s'exprime. Je travaille dans la durée, par exemple je sais que sur dix rendez-vous avec des jeunes, quatre ne viendront pas. Je peux passer des semaines durant devant un jeune qui répond simplement à mon bonjour jusqu'à ce qu'il vienne me demander de l'aide.»

Entre filles et garçons, les relations sont difficiles. Pour les garçons, le qu'en-dira-t-on est très important. «Si une fille est au milieu de garçons, le frère la renverra sèchement à la maison.» Il n'existe pas de lieu de mixité dans le quartier, les filles sont peu présentes dans l'espace public et deviennent rares le soir dans la rue, sans parler des bistros.

«Filles et garçons n'apprennent pas à se connaître, la tendresse est absente. Vous verrez rarement un jeune couple se donner la main. Et le langage employé par les garçons pour parler des filles est cru.»

Le soutien scolaire est une des rares activités où les 11-15 ans, filles et garçons d'origines diverses, sont mélangés. «Des filles qui auparavant baissaient la tête et ne me regardaient pas me font maintenant la bise. Je deviens parfois une référence.»

Lorsque les filles parlent de mariage, elles sont dans le paradoxe de rejeter les garçons du quartier, mais elles n'envisagent pas d'autres alliances possibles. Quant à l'avenir professionnel, il est en partie stéréotypé. «Les jeunes hommes rêvent presque tous d'être footballeur, alors que les filles ont souvent plus d'ambition, comme celle de devenir avocate internationale, par exemple.» Sébastien travaille beaucoup pour que filles et garçons se rencontrent, se connaissent. La montée de l'intégrisme, relevée dans le dernier rapport d'activité de l'Alpaga, ne favorise pas ces tentatives.

Méfiance réciproque

Sur le plan du travail, outre le manque de formation, ces jeunes peuvent être en but «au délit de faciès». La méfiance des certains employeurs est grande, celle des jeunes à l'égard des institutions aussi. Ceci produit un cercle vicieux dont il est difficile de sortir. «Certains me racontent la politique discriminante des boîtes d'intérim. On leur propose surtout des boulots précaires. Actuellement, s'intégrer dans un environnement si différent d'eux, c'est d'une violence inouïe. Et lorsque l'un d'eux trouve du travail, son statut vis-à-vis des autres devient difficile.»

Beaucoup de cannabis circule, il existe une économie souterraine.

Que faire dans un tel paysage? Rester en relation avec les jeunes, avec les familles, en organisant par exemple des activités, des «pots de quartier». Le travail avec les partenaires est également très important, que ce soit pour sensibiliser aux dangers



© Stéphane Herzog

Sébastien Charle, un éducateur plein d'espoir et de projets.

du sida ou de la toxicomanie, ou pour travailler en relation avec l'Education nationale ou l'Education populaire.

Sébastien garde-t-il espoir? «Tout n'est pas noir, ces quartiers représentent un vivier extraordinaire et il existe de nombreux jeunes qui s'en sortent très bien. Je travaille pour le futur. Quand tu te promènes dans un quartier et que tu vois tous ces enfants qui courent partout, tu te dis c'est la France de demain. L'enfant que j'aide en soutien scolaire, j'aimerais qu'il soit un jour ministre... Bon, j'exagère, mais je travaille à leur réussite, il y a plein d'espoir. Mais il faut rester très humble.»

Pas de découragement? «Si, tout le temps! Mais j'ai encore plein de projets qui me tiennent à cœur. J'ai envie de continuer pour qu'on vive mieux demain... Et y a du boulot!»

Mireille Vallette

La Prévention en Haute-Savoie

Depuis les lois de décentralisation, la prévention spécialisée est de la compétence du Conseil général. Il a défini en 2000 un cadre référentiel commun pour le Département de la Haute-Savoie. Les communes participent financièrement au dispositif.

Les objectifs sont:

- Agir contre les processus de marginalisation des jeunes
- Développer des actions pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle
- Soutenir et aider des jeunes en difficulté ou en souffrance psychologique
- Contribuer à prévenir la délinquance
- Participer au développement de la vie sociale

Le Département souhaite une action prioritairement orientée sur le public en âge de scolarisation au collège. L'ALPAGA couvre Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand et la «Communauté de communes» du Genevois. L'association entretient des contacts avec les éducateurs hors murs de Genève. Elle est un des quatre organismes de prévention spécialisée de la Haute-Savoie réunis au sein de Prévention Mont-Blanc, association chargée par le Département d'organiser la formation des praticiens de la jeunesse, de conseiller les collectivités dans ce domaine, et de développer des colloques et des congrès. M.V.

ALPAGA Prévention spécialisée,
16 rue Alfred Bastin,
74100 Annemasse.
Tél. 0450 38 78 88,
(Fax: 0450 38 70.55),
alpaga3@wanadoo.fr

L'ASPAS place les professionnels sous un même chapeau

Trouver une définition qui s'applique aussi bien à un animateur socioculturel qu'à un maître socioprofessionnel était un défi. Il a été relevé, un fascicule en témoigne, résultat d'un an et demi de travail.

Les professionnels du social peinent souvent à expliquer leur profession. Pour celui qui n'est pas «dans la branche», leur engagement n'est pas toujours compréhensible. Définir sa profession implique notamment la capacité de communiquer sur la relation interpersonnelle qui s'inscrit au cœur de l'action sociale. On peut essayer de caractériser cette identité par les métiers correspondants, lesquels se spécifient à leur tour notamment par la formation. Or, celle-ci est hétérogène et débouche sur des niveaux de qualification et de reconnaissance divers... En tant qu'association faîtière se voulant représentative des professions sociales, l'Association suisse des professionnels de l'action sociale (ASPAS)¹ se devait de relever ce défi. C'est chose faite avec la publication du «profil général des professionnels de l'action sociale».

Il s'agit d'un petit fascicule de six chapitres. Concis et synthétique, il commence par cerner le contenu de l'action sociale. Elle consiste à «prévenir, soulager et résoudre les problèmes sociaux», définis comme étant un déficit ou un excès dans les échanges entre individus, groupes ou systèmes sociaux.

S'ensuit la définition des objectifs poursuivis par les professionnels du social, soit principalement l'autonomie et l'intégration. Les méthodes et les ressources sont à leur tour détaillées. «Les professionnels de l'action sociale interviennent de façon préventive, supplétive, complémentaire ou substitutive», selon des théories éprouvées; leurs décisions reposent sur des normes éthiques professionnelles et sur des compétences pointues.

Critères de qualité

Puis les champs d'activité des travailleurs sociaux sont répertoriés, sans être exhaustifs, en fonction des organisations, des personnes ciblées et des thèmes. Les professions de l'action sociale se réfèrent directement aux droits humains. Il en découle des attitudes fondamentales et une conception de l'être humain décrites dans le 5e chapitre. Enfin, pour se concrétiser, l'action sociale doit reposer sur des critères de qualité (concernant par exemple la formation, la déontologie, l'information des clients, les indicateurs d'évaluation). C'est l'objet de la dernière partie.

Le document de synthèse réunit dans une présentation unique les diverses professions sociales qui touchent des domaines forts différents. Il est intéressant et réussi pour autant que l'on accepte d'en rester à des indications générales et à une vision globale. Pour le reste, il appartient à chaque professionnel de se déterminer. Il pourra le faire dorénavant en connaissance de cause.

Avec le code de déontologie remis à jour en 1999, ce document permet aux membres de l'ASPAS de se situer clairement. Il veut également avoir une portée plus large, se destinant aussi aux employeurs, aux responsables de formation, aux pouvoirs publics. ■

Philippe Audergon

Un travail ambitieux

En s'attelant à cette tâche, l'ASPAS a fixé la barre haut:

- Disposer d'une définition applicable à tous les professionnels du travail social, en particulier aux professions représentées à l'ASPAS: assistant social, éducateur spécialisé, animateur socioculturel, éducatrice de la petite enfance, maître socioprofessionnel.
- Servir de document de base à la fois précis et synthétique.

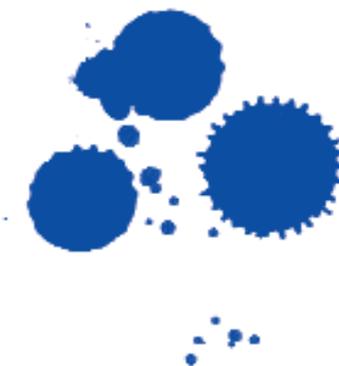
A objectif ambitieux, moyens ad hoc. La réalisation du profil professionnel a requis la mise sur pied d'un groupe de travail qui a planché sur le sujet pendant un an et demi. Le projet a ensuite été mis en consultation auprès des centres de formation, de divers professionnels et de la Fédération internationale des travailleurs sociaux, association faîtière regroupant les professionnels au niveau mondial (FITS). En tout, 400 personnes ont souhaité s'exprimer durant ce processus. Un «hearing» a été organisé, et finalement l'assemblée des délégués (organe suprême de l'ASPAS) a validé le projet en juin 2003. Il ne restait plus qu'à lui donner sa forme définitive dans le document final.

Ph. A.

¹ Elle compte environ 2300 membres, est active aux niveaux international, national et régional sur les questions de politique sociale, professionnelle et de formation. Elle publie les revues «SozialAktuell» et «Action sociale». Tél. 031 382 28 22, www.sbs-aspas.ch

Le «Profil général des professionnels de l'action sociale» est disponible au prix de Fr. 5.- (3.- pour les membres).

Le rôle de la société civile engendre espoirs et craintes



Comment ne pas voir que notre planète ne tourne pas très rond ? Nous sommes sans doute à la veille d'une époque nouvelle. Mais avant d'y parvenir, nous aurons à subir un certain nombre de turbulences.

A ce jour, personne n'a encore réussi à vaincre l'inacceptable dualité du monde des nantis et du monde des déshérités. Les alliances étatiques traditionnelles et rassurantes se défont. Le terrorisme international sème l'angoisse sous toutes les latitudes. L'insécurité gagne peu à peu les cités jusqu'ici les plus tranquilles. Le tiers-monde, de plus en plus peuplé, peine à sortir de son marasme. Chez des milliers de salariés, la crainte de la perte d'emploi et la peur du lendemain devient une préoccupation quotidienne au sein de populations jusqu'ici confortablement installées dans leur confort économique et social. Les épargnants ne sont plus assurés de pouvoir conserver ou jouir du fruit de leurs efforts. Les dégâts sans cesse grandissants causés à l'environnement sont mal maîtrisés. Les pays occidentaux luttent en vain contre la montée de l'islamisme. De nombreuses communautés ne savent comment résoudre leurs problèmes de délinquance, de trafic routier, de crise agricole... Bref, le spectacle du désordre et de l'incertitude est quotidien et planétaire !

Deux réactions face au désordre

Face à cette instabilité universelle et au désarroi qu'elle entraîne, deux réactions se font jour. D'une part, gouvernements, partis politiques, tenants divers des pouvoirs, maîtres du monde industriel et autres acteurs traditionnels essaient d'inventer des recettes apparemment rassurantes, mais finalement peu innovantes et d'une efficacité douteuse. D'autre part, à des degrés divers, les populations civiles tentent de prendre en main leur destin par d'autres chemins. De nouveaux chemins qui se veulent plus efficaces, mais en réalité encore bien incertains. De sorte que ces deux courants vont s'affrontant et, inévitablement, concourent à accroître les turbulences.

Le constat majeur est qu'une partie de la population mondiale, tous pays confondus, accepte de plus en plus difficilement l'injustice sociale et la disparité économique. Des populations de plus en plus nombreuses refusent le sort qui leur est réservé depuis des générations, aidées par des gouvernements de pays également défavorisés. Elles entendent se mobiliser pour remédier au mal qui porte atteinte non seulement à leur équilibre individuel et social, mais tout autant à leur dignité humaine.

Sur le plan mondial, la plus récente de ces mobilisations est celle du Forum social, qui a réuni à Bombay, symbole vivant des disparités économiques et sociales, près de 80 000 participants. A l'opposé, les tenants des pouvoirs traditionnels ont été quelque 2000 à répondre à l'invitation du Forum économique mondial de

Davos. Dans nos pays occidentaux aussi, la société civile se mobilise pour faire entendre sa voix.

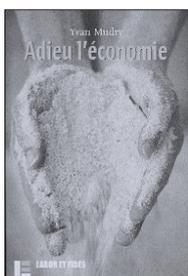
Affrontements en perspective

On serait tenté de dire : « Que le meilleur gagne ! » Mais les enjeux sont tels que cela ne va pas se passer ainsi. D'une part, les uns ne vont pas renoncer si facilement à leurs convictions et à leurs avantages, d'autre part, les protagonistes d'un monde meilleur ne pourront pas construire aussi aisément qu'ils le souhaitent un nouvel ordre social. De sorte qu'il est facile d'imaginer que l'évolution passera par des affrontements, sans doute violents, pour autant bien sûr, que les uns et les autres parviennent à tenir leurs positions. S'il est vrai que la société civile peut, depuis quelque temps, faire la démonstration que son pouvoir est une composante du changement, il lui reste à être en mesure de mobiliser les forces nécessaires à sa politique. Or, ce ne sera pas si aisé. On a bien vu, par exemple dans le cas du Sommet mondial de la société de l'information, comment les gouvernements maîtres des lieux ont résolument écarté les ONG qui souhaitaient se faire entendre.

Il n'empêche que la présence à Bombay de quelque 80 000 personnes et 3000 associations de tous horizons, refusant le modèle occidental et aspirant à un autre monde, reflète un courant qui peut difficilement être écarté sans autre du jeu des nations. Cette même aspiration de la société civile à vouloir prendre part aux décisions qui la concernent et à ne pas abandonner à d'autres pouvoirs en place cette responsabilité, se retrouve dans des communautés plus restreintes, y compris dans un pays comme le nôtre. Elle s'exprime parallèlement aux institutions existantes ou en contre-pied des pouvoirs élus démocratiquement. Parfois, la démarche est exemplaire, comme « l'Initiative de Genève » en faveur de la paix au Proche-Orient en témoigne.

Dans le contexte actuel d'un désordre planétaire généralisé, la volonté de la société civile de jouer son rôle face aux enjeux que nous aurons à maîtriser est à la fois stimulante et inquiétante. Inquiétante, car ce rôle nouveau est un facteur supplémentaire de la rupture avec l'existant. Mais c'est aussi une démarche profondément démocratique, chargée d'espoir, nous aidant à croire dans des solutions nouvelles. Aussi, les acteurs de la tradition devraient pouvoir s'en inspirer... Il est toutefois trop tôt pour prédire comment nous allons vivre cette évolution. ■

Gérald Sapey
Ancien directeur de la Tribune de Genève et
de la Radio suisse romande



Quand la médecine a besoin d'interprètes
 Dir. de **Patrice Guex, Pascal Singy**
 Éditions Médecine & Hygiène, Genève, 2003, 180 p.

Adieu l'économie
Yvan Mudry
 Labor et Fides, Genève, 2003, 130 p.

L'ombre de toi-même
Anorexie et boulimie: comprendre pour agir
Rosemary Barraud
 Édité par l'Association boulimie et anorexie, ABA, Lausanne, 2001, 48 p.

Quand la médecine a besoin d'interprètes

Les sans-papiers sont estimés à 300 000 en Suisse; ce sont les plus mal lotis en matière de santé. Une recherche-action anthropologique a analysé l'apport d'un professionnel de la traduction dans la relation patient-migrant et soignant. Plusieurs rôles sont ainsi liés au médiateur culturel interprète (MCI): traducteur mot à mot, informateur culturel, protecteur des droits du patient, co-thérapeute, médiateur culturel. L'hypothèse de la recherche s'est vérifiée: la présence des médiateurs dans le champ médical modifie le jeu des positions entre migrants et soignants.

Le patient, grâce à ce tiers interprète, se sent ainsi mieux entendu et bénéficie de soins médicaux plus adéquats. Pour les soignants, la présence des MCI paraît incontournable, mais prend du temps, voire est risquée si ce n'est pas de la traduction mot à mot. Ce n'est pas l'avis des psychiatres qui l'envisageraient comme un co-thérapeute. Pour les migrants, le MCI idéal aurait les qualités suivantes: neutre, professionnel, disponible pour les accompagner dans la durée et digne de confidentialité. De leur côté, les médiateurs revendiquent formation et rémunération pour être enfin reconnus. Reste à savoir quel rôle et quelles compétences leur attribuer réellement et comment financer leur formation. Cette recherche a le mérite d'allier pratique et théorie pour aller à la découverte de ce nouveau métier. Peut-être sera-t-elle complétée ultérieurement par une étude qui fera apparaître les économies engendrées par l'utilisation systématique de professionnels de la traduction. Ce qui permettrait ainsi de rémunérer les médiateurs culturels.

F.D.M.

Adieu l'économie

C'est le livre d'un philosophe et théologien chrétien, et à ce titre, il n'enseigne rien de précis pour la pratique des travailleurs sociaux. En revanche, il met à jour de manière tout à fait salubre les ressorts du récit que nous conte jour après jour l'économie standard, cette «sorte de philosophie qui s'est imposée à partir des 17e et 18e siècles en Europe, en prenant le relais d'autres visions du monde». Et qui continue à nous être présentée comme vérité, alors qu'elle est démentie par les faits.

C'est aussi un livre extrêmement instructif pour tous ceux qui affirment que «l'économie, de toute

façon, je n'y comprends rien». Depuis les pionniers du 17e siècle, Pierre de Boisguilbert et Bernard Mandeville, jusqu'à Milton Friedmann en passant par Adam Smith et John Maynard Keynes, Yvan Mudry raconte comment s'est élaboré le savoir économique. D'abord fondé sur l'observation des phénomènes, la quête de sens, la réflexion sur des réussites ou des échecs matériels concrets, le discours économique confine aujourd'hui, avec l'affirmation que l'égoïsme individuel est la clé du bonheur humain, à «une sorte de religion primitive».

Yvan Mudry nous invite énergiquement à refuser cette religion, à faire dissidence en cherchant des réponses du côté de la philosophie et des sciences sociales, et en changeant sans attendre de manière de vivre. Car «l'immense chantier du jour, c'est la désintoxication des têtes et des cœurs», dit-il. Ce qui implique, par exemple, de ne pas chercher systématiquement le produit le meilleur marché, de ne pas considérer ses collègues de travail comme des rivaux mais comme des alliés, de ne pas croire que la réponse à toute question est marchande.

Lisez ce livre: en plus d'être à la fois savant et accessible, il réconcilie les humanistes athées avec les chrétiens.

D.G.

L'ombre de toi-même

Ecrite par des parents concernés pour d'autres parents dont l'enfant souffre d'anorexie ou de boulimie, cette plaquette se veut aussi utile aux professionnels qui côtoient des jeunes avec des troubles alimentaires, dont 90% sont des filles.

De brefs témoignages jalonnent l'ouvrage sérieusement documenté qui passe en revue les différents aspects de la pathologie: temps de l'adolescence et sa recherche d'identité, facteurs socioculturels (mode de la minceur), liens pouvant exister entre les troubles des conduites alimentaires et les conduites de dépendance auto-destructrices (une étude britannique a révélé que 35% des jeunes filles boulimiques avaient été victimes d'abus sexuels). Cependant, les causes profondes, individuelles et collectives, restent encore méconnues.

Un chapitre important prend en compte l'angoisse des parents et leur culpabilité face à l'attitude mortifère de leur fille, donne des pistes de réflexion et conclut que «paradoxalement, c'est en s'occupant de soi-même d'abord qu'on peut mieux aider ses proches, y compris son enfant boulimique ou anorexique».

H.A.

Le travail devient une course épuisante et sans fin

Adaptable, mobile, rapide, contrôlé, frustré... et drogué pour survivre, ce sont quelques facettes de la nouvelle condition du salarié. Il cherche parfois des stratégies pour pallier les menaces.

Longtemps, travail et intégration allaient de pair. Avec leurs nouvelles modalités d'organisation, les entreprises fragilisent les relations humaines et induisent des souffrances peu visibles. Des résistances émergent, mais elles sont le fait d'individus isolés. Un patron et un chef hiérarchique face aux subordonnés, c'est désormais du passé. Aujourd'hui, à l'usine comme au bureau, vous vous retrouvez dans une équipe qui se doit d'être performante. «Comme au rugby», souligne Thomas Périlleux, on est entre égaux ou alliés, derrière un leader, pour surmonter une série d'épreuves. A ce détail près : les équipes se délitent et se recomposent à très grande vitesse. Pour garder un emploi, qualifié ou non, il faut être mobile et aimer les imprévus. Chacun est contraint à une course incessante d'un projet à l'autre, au risque d'y perdre sa cohérence biographique ou de rompre une fidélité à des proches comme à des lieux appréciés. Le salarié doit être prêt à tout donner, même et surtout sa vie privée. Celle-ci est sans cesse mise à contribution. Tout va bien quand les initiatives sont heureuses et que l'autonomie élargit le champ des possibles. Mais, le salarié doit, encore et toujours, refaire ses preuves.

Une logique des cas par cas

Ce qui conduit à une consommation accrue de psychotropes ou de stupéfiants... d'autant plus que les échecs et les disqualifications surgissent inévitablement un jour ou l'autre. «Le sentiment d'injustice ou d'indignation ne trouvant plus d'accès à la parole publique, ils se trouveront confinés à des espaces réservés comme les services sociaux de l'entreprise ou les services de consultation médico-sociale, sans que soient collectivement mises en cause les conditions de travail et les formes d'organisation de la production» (*Déviante et société*, 253). David Mélo s'est intéressé aux nouvelles modalités du management et a rencontré des travailleurs qui n'ont plus qu'une image négative d'eux-mêmes. Une logique du cas par cas installe chacun des salariés «dans une cogestion de son travail et de sa carrière avec un supérieur hiérarchique» (*Recherches sociologiques*, 54). Chacun se voit sans cesse mis à nu dans l'épreuve et contrôlé de manière insidieuse. «Les plus dominés sont accusés d'être trop frileux, de cultiver un goût inacceptable pour la sécurité, alors même qu'ils sont objectivement les plus exposés au risque» (*Recherches sociologiques*, 59). David Mélo dévoile une multitude de

stratégies (contester, marchander, saboter) pour échapper à la violence des jugements blessants. Marie Cartier a observé des femmes surdiplômées (plusieurs années d'études après le baccalauréat) engagées par la Poste française. Ces «exécutantes aux études longues» se démarquent des anciens facteurs qui, eux, sont plus proches des milieux ouvriers ou agricoles. En toutes occasions, elles affirment – et réaffirment – une appartenance au milieu universitaire qu'elles ont connu, même si ce milieu les a mises en situation d'échec ou ne leur a pas permis de convertir leur diplôme sur le marché du travail. Leur emploi à la Poste est durable, mais il est «dévalorisé et dévalorisant». Il les place en décalage : il est routinier, pénible physiquement, peu intégrateur.

Ces femmes surdiplômées ne se sentent pas à leur place auprès de collègues agressifs (ordres criés, plaisanteries grivoises) ou de populations peu accueillantes (rapports de force, intimidations). Et pourtant, elles apprécient les horaires décalés qui offrent du temps libre «d'une certaine façon de prolonger un mode de vie étudiant» (*Lien social et Politiques*, 198). A l'autre extrême, de nombreux jeunes de banlieues peinent à entrer dans le monde du travail. Leurs parents et leurs proches ont très peu – ou pas – travaillé. Ils n'ont aucune référence sur les habitudes du salariat, ne savent pas lire une feuille de paie, ni un contrat de travail et ignorent qu'il faut annoncer une absence pour maladie. Ils sont constamment en porte-à-faux : Elisabeth Dugué parle de leur «syndrome de martien» tant ils sont perdus dans un monde étrange. Tôt ou tard, ils rejoignent le groupe mal défini des «inemployables» (*Education permanente*, 177).

Jusqu'à la fin des années 80, on s'appuyait sur l'ancienneté pour qualifier le chômage. Progressivement, le chômeur de longue durée n'a plus été considéré comme victime d'un phénomène de masse, mais comme porteur de handicaps sociaux et professionnels. De simple inactif, il devient inadapté social. Il a désormais besoin d'une protection avant d'espérer trouver un travail adapté à sa particularité. Et ce n'est plus le travail qui intègre, mais des espaces intermédiaires plus proches du social (projets pilotes, entreprises d'entraînement, etc.) qui interviennent pour donner, quand tout va bien, une chance d'accéder au monde économique. ■

Josianne Bodart Senn

Les drogues au travail. Déviance et société, Genève, Suisse, sept. 2003, 235-351.

Des travailleurs sans qualités : l'expérience de la domination dans trois grandes entreprises. David Mélo. Recherches Sociologiques, Louvain-la-Neuve, Belgique, 2003/2, 53-63.

Des sociétés sans classes ? Lien social et politiques, Montréal, Canada, no 49, 2003, 1-201.

Les «inemployables». Education permanente, Arcueil, France, no 156, 2003/3, 7-201.

Les nouveautés de la Bibliothèque HEVs2 à Sion

Social

La Force des quartiers: de la délinquance à l'engagement politique

Michel Kokoreff
Paris: Payot, 2003, 349 p.

Travailler en réseau: méthodes et pratiques en intervention sociale

Philippe Dumoulin et al.
Paris: Dunod, 2003, 269 p.

Environnement

Agenda 21 – local: pour un développement durable de la Suisse

Du projet global à la pratique locale
Réd. Stefan Frey, Rolf Beyeler
Berne: Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage, 1999, 59 p.

Le Développement local: pour une économie des territoires

Bernard Pecqueur
2e éd. revue et augm.
Paris: Syros, 2000, 132 p.

La Mondialisation: le triomphe du libéralisme sauvage?

Sylvain Allemand, Jean-Claude Ruano-Borbalan
Grolley: Ed. de l'Hèbe, 2003, 87 p.

La Révolution des réseaux: la collaboration solidaire comme alternative postcapitaliste à la mondialisation

Euclides André Mance; trad. du portugais (Brésil) par Marjorie Yerushalmi
Paris: Descartes & Cie, 2003, 335 p.

Bibliothèque HEVs2
Gravelone 5
1950 Sion 2 Nord
Tél. 027 606 42 44
E-mail: romaine.valterio
hevs2.ch

Vieillesse



Les Besoins en soins des personnes âgées en Suisse: prévisions et scénarios pour le 21e siècle

François Höpflinger, Valérie Hugentobler
Berne: H. Huber, 2003, 88 p.

La Maladie d'Alzheimer: quelle place pour les aidants?

expériences innovantes et perspectives en Europe
Coord. A. Colvez, M.-E. Joël, D. Mischlich
Paris: Masson, 2002, 269 p.

Handicap

Les Déficiences intellectuelles: actualités et défis

Jean-Luc Lambert
Fribourg: Ed. universitaires, cop. 2002, 232 p.

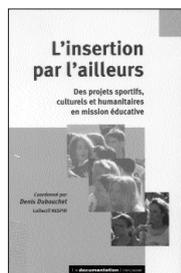
L'Educateur technique spécialisé

Pierre-Paul Chapon
Genève: Ed. des Deux Continents, 2002, 271 p.

Travail

Comment élaborer un référentiel qualité? de la théorie à la pratique

Sophie de Chambine, Astrid Huchet, Anik Lamy
Paris: Assistance publique – Hôpitaux de Paris, 2002, 88 p.



L'Insertion par l'ailleurs: des projets sportifs, culturels et humanitaires en mission éducative

Coord. par Denis Dubouchet; Collectif RESPIR
Paris: La Documentation française, 2002, 103 p.

Recommencer à vivre: crise, reprise et rencontre dans la vie professionnelle

Maela Paul; préf. de Jean-Pierre Boutinet
Paris [etc.]: L'Harmattan, 2002, 283 p.

La Spirale ascendante: faire reculer l'exclusion

Brigitte Camdessus
Paris: Desclée de Brouwer, 2002, 230 p.

Exclusion / Intégration

Du désir au plaisir de changer: comprendre et provoquer le changement

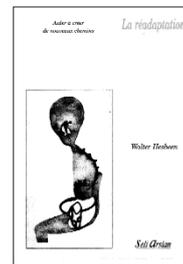
Françoise Kourilsky-Belliard; préf. de Paul Watzlawick
Paris: Dunod, 2003, 328 p.

L'Insertion professionnelle des publics précaires

Denis Castra; préf. de François Dubet
Paris: Presses universitaires de France, 2003, 243 p.

La Politique familiale en Suisse: enjeux et défis

Bernard Dafflon avec la collab. de Roberto Abatti
Lausanne: Réalités sociales, 2003, 302 p.



La Réadaptation: aider à créer de nouveaux chemins

Walter Hesbeen
Paris: Seli Arslan, 2001, 156 p.

Soigner les exclus: identités et rapports sociaux dans les centres de soins gratuits

Isabelle Parizot
Paris: Presses univ. de France, 2003, 296 p.

Etrangers

La Question de l'altérité dans l'accueil psychosocial des migrants

Claude de Jonckheere et Delphine Bercher
Genève: IES, 2003, 126 p.

Les Migrations et la Suisse: résultats du programme national de recherche «Migrations et relations interculturelles»

Dir. de Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi et Werner Haug
Zurich: Seismo, 2003, 566 p.

Le Travail social face à l'interculturalité: comprendre la différence dans les pratiques d'accompagnement social

Emmanuel Jovelin
Paris: L'Harmattan, 2002, 341 p.

SOCIAL

Les oubliés du social

Le dossier de mars de l'Artias a pour thème «La crise fiscale de l'Etat et la crise de l'Etat social»; l'auteur en est Martino Rossi, chef de la division de l'action sociale du canton du Tessin. En février, Stéphane Rossini a traité des «oubliés de la protection sociale». A découvrir dans www.artias.ch

Législation suisse sur DVD

Toute la législation suisse, ainsi que la jurisprudence fédérale et celle des cantons latins est désormais disponible sur DVD compatible PC-Mac. Le Système d'information sur la législation de la Chancellerie du canton de Genève (SIL) produit cet outil unique en Suisse et le met à disposition du public au prix de Fr. 160.-.

Service de la législation, 2 rue Henri-Fazy, c.p. 3964, 1211 Genève 3. Fax: 022 327 22 26.

Portables recyclés

Récoltés par La Poste, triés par l'entreprise sociale genevoise Réalise, les vieux portables encore en état de marche peuvent être revendus à bas prix dans des pays du Sud par le biais d'une petite entreprise familiale d'import-export. Terre des Hommes Suisse touche Fr. 5.- par portable. Une bonne affaire pour tout le monde!

Le *Courrier* 19/11/2003

Fonds DORE, ça continue

Lancé conjointement par la Commission fédérale technologie et industrie et le Fonds national de la recherche scientifique (FNS), DORE (Do-research), l'action en faveur de la recherche appliquée dans les HES, poursuivra ses soutiens à des recherches, journées d'étude, publications, etc. en 2004. DORE fait désormais partie intégrante du FNS.

www.snf.ch/fr/fop/spe/spe_dor.asp

Lire et Ecrire certifié

L'Association Lire et écrire vient de recevoir le certificat qualité eduQua, décerné pour son engagement dans la formation d'adultes illettrés. Chaque année, une centaine de cours sont organisés dans 23 localités romandes. Sept cents adultes y participent. Rens. B. Pythoud, secrétaire générale. Tél. 026 675 29 23; contact@lire-et-ecrire.ch

BE Convention intercantonale

Le canton de Berne adhèrera au 1er janvier 2005 à la Convention intercantonale relative aux institutions sociales mise en place par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CSIAS). Cette convention vise à renforcer la coopération dans le domaine des institutions sociales.

Journal du Jura, 19/01/2004

FR ATD Quart-monde rénove

La ferme de Treyvaux qui abrite le mouvement ATD Quart-monde sera rénovée. Outre les activités classiques de l'organisme, la ferme sert de lieu de vacances familiales. Les travaux, estimés à 2,4 mio, devraient être financés par des donations privées, diverses fondations et, espère ATD, la Loterie romande. *La Liberté*, 05/02/2004

GE Moins d'alcool disponible

Le Grand Conseil genevois a décidé d'interdire la vente d'alcool dans les stations-service et les magasins de vidéo. Les viticulteurs ont bataillé ferme, mais le souci de prévention chez les jeunes l'a emporté.

Tribune de Genève, 23/01/2004

GE Programme de formation

L'Office cantonal de l'inspection et des relations au travail (OCIRT) vient de faire paraître la nouvelle édition de son programme de formation. On y trouve par exemple Travail et vieillissement; accords bilatéraux 2e étape ou encore programme SOLVE (approche globale et intégrée des problèmes psychosociaux au travail).

www.geneve.ch/ocirt. Tél. 022 327 28 50

Ju BE 25% de plus à l'aide sociale

En un an, le nombre de Bernois recourant à l'aide sociale a passé de 2200 à 2800 (+25%). La révision de la loi sur le chômage y est pour beaucoup. Le profil du client type a également fortement évolué ces dernières années: toutes les couches sociales sont représentées avec davantage de jeunes.

Journal du Jura, 24/01/2004

LU Aide sociale: 35% de jeunes

Les moins de 18 ans représentent plus de 35% des bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Lucerne. Réalisée pour la première fois en 2002, la statistique lucernoise révèle aussi que plus de 45% des assistés sont des actifs occupés.

L'Express, 16/01/2004

VD Un peu de baume

Une solution a été trouvée pour sauver deux institutions menacées par les coupes budgétaires: un foyer de Romainmôtier qui accueille des enfants placés et Le Coteau, lieu d'accueil de jour pour familles en difficulté. Suppression de poste, financement du loyer par la fondation qui gère un des centres: l'Etat n'a pas déboursé plus. Et l'avenir reste globalement bien sombre.

24 Heures, 04/02/2004

Reperesocial.ch



A partir de mois de mars, *Repère social* aura sa propre adresse, hébergée dans le site de l'Hospice général. Tapez www.repere-social.ch et vous y trouverez une foule d'informations utiles et pratiques. L'agenda sera mis à jour hebdomadairement, un choix d'actualités pourront être consultées online. Les dossiers seront archivés deux mois après leur parution, mais vous pourrez lire l'introduction ainsi que les indications bibliographiques complètes. A découvrir au fil des mois.

ENVIRONNEMENT

Prix de la FDEP

La Fondation pour le développement de la formation continue («Former pour développer sans exclure») décerne chaque année un prix de Fr. 10000.- à un projet ou une action de formation novateurs dans le domaine de la formation de base des adultes ou de la formation professionnelle continue, en Suisse. Délai pour le dépôt des projets: 1er juin 2004. Règlement à disposition auprès du secrétariat de la FDEP, 18 Pont d'Arve, 1205 Genève (à l'att. de Céline Capt). Tél. 022 800 15 05

GE VoieF primée

VoieF-Espace de formation pour les femmes offre à Genève depuis 1998 des offres de préformation principalement destinées à des femmes peu ou pas qualifiées ou en difficulté de réinsertion. Elle vient de recevoir le prix 2003 de Fondation pour le développement de la formation continue (FDEP) pour un projet pédagogique original qu'elle a créé et qui facilite l'apprentissage de l'informatique pour son public cible. VoieF, 72 bd St-Georges, 1205 Genève. Tél. 022 320 51 15/30

Contournement de loi

Une étude montre que malgré la loi entrée en vigueur en janvier 2000, moins d'un divorce sur dix débouche sur un partage équitable du 2e pilier. Cette inégalité s'exerce au détriment des femmes. Il résulte une brochure de ce constat: «Divorce, caisse de pension AVS/Al - Ce qu'il vous faut savoir» éditée par la Conférence suisse des délégués à l'égalité.

www.info-befhd.ch

Le Courrier, 28/01/2004

ENFANCE/JEUNESSE

Pornofiltres

L'association genevoise Action innocence lance le premier site francophone d'analyse des méthodes de filtrage. Il est destiné d'abord aux parents, mais aussi aux entreprises, et indique notamment la capacité des logiciels à filtrer la pornographie «dure». Parallèlement, Action innocence dépêche une équipe de psychologues qui sillonnent les écoles et mettent en garde contre les dangers du Net.

www.actioninnocence.org

Ça va bien, mais...

Une vaste enquête (SMASH-2002) menée au niveau fédéral auprès des 7420 jeunes en filière scolaire ou d'apprentissage, révèle que la majorité d'entre eux se sentent bien dans leur peau et leur santé. Cependant, un tiers vit des difficultés affectives ou relationnelles; 40% des filles et 18% des garçons ne sont pas satisfaits de leur image corporelle et veulent maigrir. Conduites à risques, dépression et stress font partie du tableau.

www.hospvd.ch/public/chuv/umsa/flash/flash.htm

Tribune de Genève, Courrier, 20/11/2003

FR Prévention violence

Pour prévenir le décrochage scolaire et aider les jeunes sans emploi, l'Association régionale pour l'action sociale a demandé à la Fondation Cherpillod de Moudon d'étendre ses prestations aux districts d'Avenches et de Payerne. Un accueil de jour pour les 11 à 16 ans sera créé dans chaque chef-lieu, et une permanence ouverte aux 16-25 ans.

La Liberté, 22/01/2004

FR VD Du rap contre la violence

Dans la Veveyse, l'association, «Tous unis contre la violence» s'est constituée à Attalens avec bon nombre d'enseignants, d'éducateurs et de parents d'élèves. Un des premiers projets de l'association est de produire un CD de rap pour sensibiliser les jeunes à la prévention et à la non-violence.

La Liberté, 22/11/2003

Un enfant pour un temps, un lien pour la vie

A Genève, environ 120 enfants sont placés dans une centaine de familles d'accueil avec hébergement. Aider son enfant à grandir n'est pas toujours aisé pour certains parents qui doivent parfois se séparer de leur enfant pour lui permettre d'évoluer dans un autre contexte. Un temps nécessaire, voire imposé, pour retrouver des ressources et un nouvel élan pour grandir. Vous sentez-vous prêt à ouvrir votre foyer pour héberger un enfant ou un adolescent pour les week-ends, la semaine ou durant une période déterminée? A lui offrir écoute et compréhension ainsi que la stabilité de votre milieu familial? Ce projet est réalisable en devenant famille d'accueil avec hébergement pour améliorer la vie d'un enfant et enrichir la vôtre. Avec quatre objectifs à la clé: favoriser un développement harmonieux chez l'enfant accueilli; entretenir ses liens avec sa famille; être un partenaire du réseau constitué autour de lui; rester attentif à son propre équilibre.

F.D.M.

Renseignements: permanence accueil familial avec hébergement, Yvette Progin, 022 327 63 77/60

NE Les TRN face aux incivilités

Les transports publics neuchâtelois ont choisi de sensibiliser leurs jeunes usagers aux règles élémentaires de sécurité et de civisme par une BD et la visite de deux conducteurs de bus dans la trentaine de classes de 5e primaire de La Chaux-de-Fonds et du Locle. *Express*, 22/01/2004

FAMILLE

Cannabis info

S'inspirant des questions des jeunes et des demandes de soutien de nombreux parents, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) a développé un site spécialement voué aux informations et conseils relatifs au cannabis. Le thème est traité sous forme de bande dessinée mettant en scène un ado, sa mère et ses copains. www.fredandco.ch

FR Contre le baby-blues

A l'initiative d'une sage-femme, l'Hôpital du Sud fribourgeois (HSF) a créé en début d'année un service de baby-blues. Environ une femme sur cinq en est victime, à des degrés

plus ou moins graves. Cette réalisation est unique en Suisse romande.

La Liberté, 20/01/2004

FR Divorce: aider les enfants

Après une longue gestation, l'Office familial fribourgeois crée dès le mois de mars des groupes d'accompagnement pour les enfants de parents divorcés. Soutenue par une subvention de la Loterie romande, l'association veut les aider à partager leur vécu, identifier et nommer leurs émotions et découvrir le positif qu'il peut y avoir dans leur situation.

Tél. 026 323 29 83

La Liberté, 08/01/2004

NE Archives vivantes

Une fondation s'est constituée à l'instigation d'un groupe d'historiens, de généalogistes professionnels et d'amateurs éclairés, Archives vivantes, Racines et blasons des familles de Suisse romande. Elle a pour but (non lucratif) de sauvegarder des documents historiques, généalogiques et héraldiques de la région romande et d'en permettre la consultation.

Eric Nussli, Les Bolles-du-Temple 29, 2117 La Côte-aux-Fées. Tél. 032 865 15 10
L'Express, 28/01/2004

Aide aux vacances

L'OSEO rappelle qu'elle possède un fonds destiné à aider des familles modestes pour des séjours de leurs enfants dans des colonies de vacances. Le fonds est ouvert toute l'année. Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès d'OSEO Communication, c.p. 1151, 1001 Lausanne. Tél. 021 601 21 61.

NE Projet de PACS accepté

En concordance avec la nouvelle Constitution cantonale, le Grand Conseil neuchâtelois a voté une loi cantonale sur le partenariat enregistré qui permet aux couples de même sexes ou de sexe opposé de faire enregistrer ou radier officiellement une déclaration de partenariat.

L'Express, 28/01/2004

VD Contre la violence conjugale

Les secteurs social, médical et policier (Main Tendue, Malley-Prairie, urgences du CHUV, police) s'associent pour lutter plus efficacement contre la violence conjugale. La formation des intervenants a été améliorée et un réseau interdisciplinaire créé. Un rapport datant de 2001 avait relevé de graves carences dans la prise en charge des victimes.

Le Temps, 23/01/2004

VD Bon pour l'enfance

L'avant-projet sur la petite enfance est en consultation. Il prévoit la création progressive de places d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans dans tout le canton. Le financement serait notamment cantonal, communal (5 francs par habitant) et proviendrait aussi des entreprises (0,09% de la masse salariale). Objectif: 2900 places nouvelles d'ici à 2009. *24 Heures*, 28/01/2004

VIEILLESSE



Albert Schweitzer.

Aînés à Lambaréné

A l'instar des camps de «Jeunes sans frontières» mis sur pied chaque année par Nouvelle Planète à Lambaréné (Gabon), un camp d'aînés suisses se déroulera dans ce lieu durant trois semaines en novembre 2004. Une préparation de 4 à 5 rencontres est prévue dès mars.

Rens. Assoc. suisse Albert Schweitzer, 3 ch. de la Forêt, 1042 Assens. Tél. 021 881 23 80

NE Des aînés à Haïti

Le Mouvement des aînés neuchâtelois a emmené des retraités en Haïti où ils ont achevé la construction d'un centre professionnel. Ce troisième voyage d'un caractère particulier, préparé sept mois à l'avance, s'est fait sous l'égide de Seniors sans frontières et Nouvelle Planète.

L'Express, 29/01/2004

FR Foyers de jour SVP!

Un type de structures manque particulièrement dans le canton de Fribourg, les foyers de jour. Il n'en existe qu'un et quelques projets sont en cours. La commission consultative pour les EMS, qui pointe cette lacune, rappelle que ces foyers permettent souvent de retarder l'entrée dans un établissement médicalisé.

La Liberté, 16/01/2004

GE L'OCPA sur Internet

Tous les changements intervenus en début d'année dans le calcul des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées sont disponibles sur le site de l'OCPA. On peut également y trouver la liste hebdomadaire des places disponibles en EMS, ainsi que divers formulaires à télécharger.

www.geneve.ch/social/ocpa

SANTÉ

GE Bonnes adresses psy

Un nouveau guide, «Troubles psychiques: carnet d'adresses genevois» présente tous les organismes et institutions accessibles aux personnes en difficultés psychiques dans le canton. Chaque patient le recevra à sa sortie de l'hôpital psychiatrique et sera ainsi informé des ressources disponibles.

Commande.: Pro Mente Sana, Rue des Vollandes 40, 1207 Genève, Tél. 022 718 78 49. info@promentesana.ch

Pour la sécurité des patients

Une toute nouvelle Fondation pour la sécurité des patients a vu le jour. Les activités proposées se fondent sur les propositions d'un groupe d'experts «Sécurité des patients»: élaboration d'une banque de données sur les erreurs médicales, analyse de ces erreurs, soutien aux patients confrontés à un incident grave et au personnel concerné. Rens. Prof. Dieter Conen, président de la fondation. Tél. 062 838 68 18

Assurés moins aidés

Alors que les cotisations maladie sont en hausse, les subsides cantonaux sont constants dans le meilleur des cas (mais le nombre de personnes qui en auraient besoin augmente), en baisse dans le pire. En Suisse romande, seuls deux cantons augmentent leurs subsides, Jura et Fribourg.

Le Courrier, 28/01/2004

GE Soins palliatifs sur le Net

Ça bouge dans les soins palliatifs! Les équipes mobiles se présentent sur un nouveau site, la définition renouvelée de ces soins est expliquée; on trouve aussi une foule d'infos pratiques et un agenda.

www.hug.ge.ch/soinspalliatifs



GE Quoi de 9 au Quai 9?

Tel est le titre de la nouvelle feuille d'information destinée à favoriser les liens de voisinage avec les habitants et les travailleurs du quartier de la gare et des Grottes, où se tient depuis deux ans le local de Quai Neuf, l'espace d'accueil et d'injection pour les usagers de drogues. Il est édité par le Groupe sida Genève, responsable du lieu.

Tél. 022 748 28 78

Ju BE Les patients comme les migrants...

Les résultats d'une recherche appliquée (DORE) ont été présentés au Centre de formation des professions de la santé de St-Imier. L'hospitalisation ou la présence d'un soignant au domicile signifie pour le soigné une sorte de perte de territoire, comme dans le phénomène de la migration. Les chercheurs ont ciblé leur étude sur l'accueil d'urgence, les soins ambulatoires et à domicile.

Journal du Jura, 29/01/2004

FR Soignants impatients

Les associations professionnelles des infirmiers, des aides-soignants, des sages-femmes et le Syndicat des services publics ont envoyé une lettre-pétition à Ruth Lüthi qui rappelle leur demande de revalorisation de leurs fonctions. La conseillère d'Etat attend les conclusions d'une commission dont le rapport est imminent.

La Liberté, 05/02/2004

VD Site santé scolaire

L'Office des écoles en santé (ODES), rattaché au Département de formation et jeunesse, se dote d'un outil supplémentaire dans son entreprise de prévention et promotion de la santé, un site Internet

www.djf.vd.ch/sesaf/odes

24 Heures, 30/01/2004

HANDICAP

Agile-handicap économise

Pour des raisons financières, la version papier d'Agile - handicap et politique, le magazine d'entraide-handicap (ex-ASKIO), a disparu. Cependant, ses abonnés pourront aller chercher gratuitement quatre fois par an les articles sur www.agile.ch. Pour les non informatisés, une version papier simple peut être obtenue par abonnement de Fr. 30.- Une version en gros caractères est aussi disponible pour les lecteurs malvoyants. La version enregistrée sur cassette disparaît également.

info@afile.ch

AI: plus de Suisses que d'étrangers

L'Office fédéral des assurances sociales a produit un article bien documenté statistiquement montrant que les Suisses profitent davantage des rentes de l'Assurance invalidité que les étrangers. Disponible auprès de Béatrice Breitenmoser, service de presse et d'information de l'OFAS. Tél. 031 322 91 32

www.ofas.admin.ch

GE Un site sur le handicap

La Direction générale de l'action sociale a ouvert un site Internet consacré au handicap. Les informations concernent notamment la mise en œuvre de la nouvelle loi, un agenda des manifestations, un entretien avec une personnalité genevoise du domaine et une sélection de livres et d'articles.

www.geneve.ch/handicap

Ju BE Handicap psychique aussi

L'antenne régionale Jura bernois-Bienne de Pro Infirmis a décidé d'étendre toutes ses prestations, actuellement centrées sur les handicaps physiques, sensoriels et mentaux, aux personnes avec troubles psychiques durables, afin de parer aux graves dangers d'isolement, de solitude et d'aprouvrissement liés à ce type de handicap.

L'Express, 20/01/2004

VD Discrimination positive

L'administration vaudoise devra favoriser les candidatures des handicapés, à compétences égales. Ainsi en a décidé le Grand Conseil vaudois, dans le but de favoriser l'intégration professionnelle de ces personnes. Un certain nombre de députés craignent que cet amendement à la nouvelle loi soit discriminatoire envers les bien-portants, donc anti-constitutionnel. Un avis de droit a été demandé.

Le Courrier, 04/02/2004

TRAVAIL/FORMATION

NE Recyclage du vieux cuir

L'Atelier 93 est un programme d'emploi temporaire à Corcelles-Cormondèche où le recyclage des chaussures et des articles en cuir est roi. Les objets sortis des mains devenues expertes des chômeurs sont ensuite vendus ou donnés à des personnes dans le besoin. L'Aide suisse aux montagnards contribue à la récupération de la matière première.

L'Express, 22/01/2004

NE Le Haut mais pas le Bas

Le secrétariat à l'économie a accepté de prolonger de 400 à 520 jours la durée d'indemnisation des chômeurs des Montagnes neuchâteloises, mais a refusé cette mesure pour le Littoral, le Locle et La-Chaux-de-Fonds, ce réseau n'étant pas pour lui une région.

Journal du Jura, 31/01/2004

VD Islam et emploi

Le Bulletin No 16 de Mode d'emploi, organisme de formation et de réinsertion des chômeurs, s'interroge sur les limites des exigences religieuses. L'organisme a été confronté au cas d'une musulmane qui refusait de participer à des entretiens d'embauche menés par des hommes. Elle a obtenu une dérogation de son imam. Par ailleurs, des hommes réclament un travail leur permettant de faire leurs cinq prières quotidiennes, situation « somme toute assez fréquente », signale le bulletin, qui offre une réflexion intéressante.

«Islam et insertion socioprofessionnelle», Mode d'emploi, c.p. 312, 1000 Lausanne 17. Tél. 021 321 00 00

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

FR PACS accepté

En attendant un hypothétique PACS fédéral, la Constituante fribourgeoise a accepté à une large majorité d'introduire le principe du partenariat entre homosexuels dans la nouvelle Constitution.

La Liberté, 16/01/2004

FR Député amendé

Bernard Bavaud, député et ancien prêtre, est la troisième personne à être condamnée à une amende (300 francs) pour avoir hébergé des sans papiers, en l'occurrence deux Kurdes. Le président du Tribunal de la Sarine a observé que «la loi est claire, même si elle n'est pas satisfaisante sur le plan humanitaire».

La Liberté, 13/01/2004

FR Cent contre un...

A l'invitation du Délégué à l'intégration Robert Cuénod, une centaine de représentants d'associations d'étrangers ont rencontré le 21 janvier Prosper Dombelle, qui examine pour la Confédération les projets des cantons latins en matière d'intégration. Il a notamment été question des thèmes et des critères d'acceptation des projets qui peuvent être soumis jusqu'au 31 mars 2004 à la Commission fédérale des étrangers.

www.eka-cfe.ch/ff/index.asp

ETRANGERS

Réfugiés célèbres

Des employés de l'Office fédéral des réfugiés publie «L'Exil en Suisse de réfugiés célèbres», ouvrage qui raconte (surtout en allemand) comment ont été accueillies des personnalités telles que Brecht, Robert Musil ou Thomas Mann.

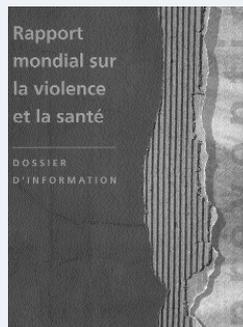
ODR, tél. 031 325 50 50, Fr. 32.-

FR Peur des requérants

Le village de Planfayon refuse énergiquement que le canton achète deux immeubles afin d'y loger des requérants d'asile. La conseillère d'Etat Ruth Lüthi s'est bien battue lors d'une séance d'information, mais n'a pas fait évoluer les esprits. Quelques jours plus tard, une pétition contre ce projet était remise à la Chancellerie.

La Liberté, 15 et 27/01/2004

La Rédaction



Violence dans le monde, un superbe ouvrage

La violence est «un fléau universel qui détruit le tissu social et menace la vie, la santé et la prospérité de tous», affirme en introduction le «Rapport mondial sur la violence et la santé» publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Ouvrage superbe dans sa forme, sa mise en page et la qualité de sa rédaction, ce rapport brasse évidemment une masse de questions et les survole

souvent. Il n'empêche, il vaut la peine de le consulter. D'abord parce qu'il affirme que la violence est aussi un problème de santé publique, ce qui est rarement pris en compte par les gouvernements. Ensuite parce qu'il donne, dans de petits textes, des exemples concrets de prévention et de lutte contre les diverses formes de violence: les personnes âgées au Japon, la sorcellerie en Tanzanie...

Il se clôt par des recommandations sur les mesures à prendre, tant à l'échelle individuelle que communautaire ou politique, pour développer la prévention primaire de la violence, essentielle pour la réduire.

D.G.

Rapport mondial sur la violence et la santé, OMS, Genève, www.who.int
violenceprevention@who.int

Agenda

Repère social No 55 – mars 2004

RENCONTRES EN SUISSE

Social

Nouvelles formes d'organisation, nouvelles professionnalités dans l'aide sociale

rencontre pour cadres de l'aide sociale
18 mars (10-13h30) – **Fribourg** (NH Hôtel)
Rens. ARTIAS, 8 rue des Pêcheurs,
1400 Yverdon. Tél. 024 423 69 66
Inscr. CSIAS, c.p. 85, 3000 Berne 13.
Tél. 031 326 19 19

Les pratiques des travailleurs sociaux dans l'intervention en réseau secondaire

conférence
25 mars (20h) – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins.
Tél. 022 320 39 75

Les Assises du social

2 avril – **Fribourg** (Institut agricole
Grangeneuve)
Rens. Secrét. des Assises, service de l'action
sociale, 17 rte des Cliniques, 1700 Fribourg.
Tél. 026 305 29 92

Les Midis du social

• Jeunes difficiles/jeunes en difficulté :
que faire ?
6 avril (12h15-13h30) – **Fribourg**
(Kinderstube, 4 rue de l'Hôpital)

Pouvoir des médias et idéologie publicitaire

atelier-rencontre
28 avril – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins,
1205 Genève. Tél. 022 320 39 75

Ethique du changement. Points de vue thérapeutiques et philosophiques.

journée d'étude pour professionnels
de la relation
6 mai – **Genève**
Rens. www.iecf.ch
Inscr. Institut d'études du couple et de la
famille, Maryse Meier, 46 Chevillarde,
1208 Genève. Tél/fax 022 735 72 54

Prochain colloque d'Integras

6-7 mai – **Morat**
Rens. Monique Bassin, secrét. romande
d'Integras, assoc. professionnelle pour
l'éducation et la pédagogie spécialisée.
Fax 01 201 23 25

Travail social et approche systémique

«Les enjeux contradictoires dans le travail
social...»
6es journées francophones
23-24 septembre – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins,
1205 Genève. Tél. 00 320 39 75

Journée d'automne de l'ARTIAS

25 novembre – **Lausanne**
Rens. ARTIAS, Yverdon-les-Bains.
Tél. 024 423 69 66

Société

Société en changement / société de changement

- Le déploiement de la parole est-il le cœur
du changement de société ?
25 mars (17h15)
- Le paradigme du risque, clé de lecture
de la modernité ?
1er avril (17h15)

Fribourg (Uni Miséricorde, salle 3117)
Rens. Chaire francophone de travail social.
Tél. 026 300 77 80

La famille Papillon dans la Grande Guerre.

conf. à l'occasion de l'AG de l'ARHIV
22 avril (19h) – **Genève** (Uni Bastions)
Rens. Assoc. romande des Histoires de vie
en formation ARHIV, 3 ch. du Salève,
1004 Lausanne. Tél. 021 646 31 04

Café scientifique

• Science et spiritualité.
29 avril (18h-19h30) – **Fribourg**
(café le Central, rue St Pierre)
Rens. www.unifr.ch/cafes-scientifiques
Tél. 026 300 88 00

Enfance/Jeunesse

Violences et incivilités à l'école : pistes pour en sortir et s'en sortir

conférence de l'Ecole des parents
4 mars (20h15) – **Genève** (Museum)
Rens. Ecole des parents, 91 rue de la
Servette, 1202 Genève. Tél. 022 733 12 00

Education des enfants

soirées à thèmes
• Mets-moi des limites, j'ai besoin de les
transgresser
16 mars (20h15) – **Genève** (MQEV)
Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives,
3 ch. de la Clairière, 1207 Genève.
Tél. 022 736 72 71

Nouveaux enfants. Nouvelle humanité

journée pour parents, enseignants, théra-
peutes en contact avec un enfant différent.
27 mars – **Genève** (Le Cénacle)
Inscr. assoc. Equilibre parents enfants
culture et conscience.
Tél. 022 792 83 31/794 22 09/079 732 09 00

Sujet tabou? Les enfants de parents ayant des problèmes d'alcool

colloque national de l'ISPA (F/D)
6 mai – **Lausanne** (Hôtel Mövenpick)
Inscr. Institut suisse de prévention de
l'alcoolisme et autres toxicomanies, ISPA,
14 av. Ruchonnet, 1007 Lausanne.
Tél. 021 321 29 8
www.sfa-ispa.ch

Adolescence. Il a mal au ventre. Elle a mal à la tête... Maux et mots...

conférence-débat
6 mai (20h15) – **Genève** (auditoire Hôpital
des enfants)
Rens. Ecole des parents, 91 Servette,
1202 Genève. Tél. 022 733 12 00

Femme / Famille

Cafés de parents (GE)

• Parents-ados, comment s'entendre,
s'écouter, se parler ?
9 mars (20h) – **Genève** (café Plaine Lune)
Rens. Ecole des parents. Tél. 022 733 12 00

Entre tyrannie et harmonie : le corps dans tous ses états

séminaire du CPE et de l'Institut d'études
du couple et de la famille
• Corps et âme : le don du divin – 1er mars
• Corps maladie et famille – 8 mars
• Notre corps appartient-il à la science ? –
15 mars (20h30)

Genève (Centre de la Jonction, 24 rue
Gourgas)
Rens. Centre protestant d'études, CPE.
Tél. 022 807 27 37

Modèles professionnels en matière d'accueil familial et d'adoption d'enfants

2e congrès professionnel
18-20 mars – **Zurich** (Uni, Bât. principal)
Rens. Service social international, 10 rue Alfred-
Vincent, 1201 Genève. Tél. 022 731 67 00

Apprendre à éduquer ou ce que l'Etat impose aux parents

séminaire (D/F)
25 mars – **Lucerne**
Rens. Fédération suisse pour la formation
des parents FSFP, 7 Passage St-Antoine,
1800 Vevey. Tél. 021 922 31 22

Forum Questions familiales

7 juin – **Berne** (Kursaal)
Rens. Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales, COFF-OFAS.
Effingerstr. 20, 3003 Berne. Tél. 031 324 06 56

Vieillesse

Troubles cognitifs et maladie d'Alzheimer.

conférence publique
11 mars (17h45-20h30) – **Genève** (HUG-
Audit. Marcel Jenny)
Rens. Service de gériatrie, Belle-Idée,
Dr Daniel Gold. Tél. 022 305 65 30

La vieillesse : une opportunité de croissance de la conscience

conférence au sujet de la Communication facilitée
6 mars (9h30-12h30) – **St-Barthélémy/VD** (centre social et curatif)
Rens. Annick Lebreau, Assoc. romande pour la Communication facilitée, 18 ch. du Chêne, 1054 Morrens. Tél. 021 731 38 83

Santé

Psytrialogue

- La maladie psychique : en individu ou en collectif? – 10 mars (18h30-20h30)
- Qu'est-ce que le discernement? – 14 avril (18h30-20h30)

Genève (Arcade 84, 3 rue Schaub)
Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Le Relais

- Groupe de paroles : 15 mars, 29 mars (19h)
- Conférence : Recherche sur les maladies mentales . + AG 22 mars (19h)

Genève (Maison des Assoc.)
Rens. Le Relais, assoc. de proches de patients psychiques, Maison des associations, 15 rue des Savoises, 1205 Genève. Tél. 022 781 65 20

Articulation artificielles.

Quoi de neuf?
conférence annuelle de la ligue
31 mars (18h30) – **Genève** (salle Frank-Martin, collège Calvin)
Rens. Ligue genevoise contre le rhumatisme. Tél. 022 322 13 31

Conférences CEPUSPP

- Attachement, développement et psychopathologie – 11 mars
- Psychanalyse et psychiatrie : liens avec le passé et avenir – 1er avril (14h15-15h45) – **Prilly Site de Cery** (Bât. Admissions)
Rens. Secrét. du Prof. P. Guex. Départ. de psychiatrie/CHUV. Tél. 021 314 28 41

Sclérose en plaques

jours d'information
• Une maladie invisible? – 3 avril
Vevey (Hôtel Pavillon)
• En savoir plus : SEP et alimentation
15 mai – **Montéillon-NE** (L'Aubier)
Rens. Sté suisse de sclérose en plaques, centre romand, 137 r. des Poudrières, 2006 Neuchâtel. Tél. 032 730 64 30

Handicap

Valorisez votre image : une journée haute en couleur

12 mars – **Yverdon** (Motel des Bains)
Rens. Procap Assoc. suisse des invalides, Catherine Corbaz, c.p. 3606, 2500 Bienne 3. Tél. 032 322 84 86

Travail

Séminaires IST

- médecine du travail dans une multinationale – 22 avril (16h.30)

Lausanne (IST)

Rens. Institut universitaire romand de santé au travail IST, 19 rue du Bugnon, 1005 Lausanne. Tél. 021 314 74 21

Harcèlement moral au travail. Définition, réponses et prévention.

colloque public
27 mai – **Lausanne** (buffet de la gare, salle des Cantons)
Inscr. Florence Quinche, ERIE, Dpt interfacultaire d'éthique, UNIL. Tél. 021 692 28 81

Ergonomie et normalisation

39e congrès de la Sté d'ergonomie de langue française
15-17 septembre – **Genève**
Rens. ERGOrama SA, 6 rte des Acacias, 1227 Acacias-GE. Tél. 022 830 09 09

Etrangers

A la rue. Et après ?

journee pour les professionnels de terrain sur les mesures d'économie dans le domaine de l'asile
12 mars – **Lausanne** (13, av. de Villamont)
Inscr. Franziska Feller, OSAR Berne. Tél. 031 370 75 75
Rens. www.osar.ch

RENCONTRES À L'ÉTRANGER

Social

4th International conference on Social Work in Health and Mental Health

23-27 mai 2004 – **Québec City**
Rens. Secrétariat de la conférence, 210 rue Lee, suite 275, Québec, G1K 1K6, Canada. Tél. +1418 523 3555

Société

Femmes Hommes, l'invention des possibles

5e congrès européen de Sciences de l'Homme et Sociétés
7-10 juillet – **Cannes**
Rens. Cultures en mouvement, BP 155 F-06603 Antibes Cedex. Tél. +33 492 90 44 10

Femme/Famille

4th European Breast Cancer Conference

16-20 mars – **Hambourg**
Rens. Europa Donna Suisse, 25 ch. du Barbolet, 1213 Onex. Tél. 022 792 28 76

Ressources et compétences (...)

Qu'en fait le systémicien ?

9es journées francophones de thérapie familiale systémique
12-15 mai – **Lyon**
Rens. secrét. scientifique du congrès, Marie-Christine Cabié, F-77000 Melun. E-mail : mc.cable@noos.fr

Vieillesse

Canicule 2004? Lien social et prévention

16e congrès UNIORPA
12-13 mai – **Villeurbanne**
Rens. Union nat. des instances de coordination, offices et réseaux de personnes âgées. BP. 2089, F-51073 Reims cedex. Tél. +33 326 88 40 86

Santé

1er colloque alpin de soins palliatifs

11-12 mars – **Grenoble**
Incr. Commissariat général, COMM Santé, B.P. 33, F-33360 Latresne-Bordeaux. Tél. +33 557 97 1919

Médecine et addictions

6e congrès francophone d'addictologie
29-30 avril – **Paris** (Maison de la Mutualité)
Inscr. PRINCEPS Editions, 64 av. Général de Gaulle, F-92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. +33 146 38 24 14

Handicap

La voix, pouvoir éducatif et thérapeutique

rencontre Appor
24 avril – **Nancy**
Rens. +33 383 32 21 80

Quelle Europe des seniors sourds ?

congrès européen
20-23 mai – **Strasbourg**
Rens. Carmen Auger-Micou. Fax 022 735 72 65

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 56 – avril 2004: 11 mars

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos, Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch
N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

5 ans au service de l'information et de l'actualité sociales en Suisse romande ça se fête!

Pour marquer cet anniversaire *Repère social* offre à tous ses anciens et nouveaux abonnés une réduction de **Fr. 10.-** sur leur prochaine facture.

En renvoyant le coupon ci-dessous jusqu'au 30 avril 2004, vous bénéficierez des conditions spéciales suivantes:

Fr. 60.- au lieu de Fr. 70.- pour l'abonnement institutionnel

Fr. 50.- au lieu de Fr. 60.- pour l'abonnement individuel

Fr. 40.- au lieu de Fr. 50.- pour l'abonnement étudiant



Profitez dès maintenant de cette offre anniversaire unique en retournant, dûment rempli, le coupon ci-dessous à: Repère social, 12 cours de Rive, case postale 3360, 1211 Genève 3 ou en adressant un e-mail à: aboRS@ge-ariane.ch

Nom	Prénom
Institution	
Adresse	Npa/Ville
Tél./Fax	E-mail
Ancien abonné (No d'abonnement)	Nouvel abonné <small>(si oui cochez svp)</small>
Date	Signature